

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : plan de la grotte

Annexe 2 : extrait des matrices cadastrales et des planches cadastrales

Annexe 3 : résultats d'analyse de la qualité de l'eau de la source de Senance

Annexe 4 : fiches habitats et espèces

Annexe 5 : carte des parcelles forestières et tableau des parcelles forestières

Annexe 6 : plan du sentier nature

Annexe 7 : fiche des mesures

Annexe 8 : cahier des charges des contrats Natura 2000

Annexe 9 : charte Natura 2000 du site FR2100329

Annexe 10 : expertise sur les chauves-souris du site du Vallon de Senance

Annexe 11 : expertise sur les papillons du site du Vallon de Senance

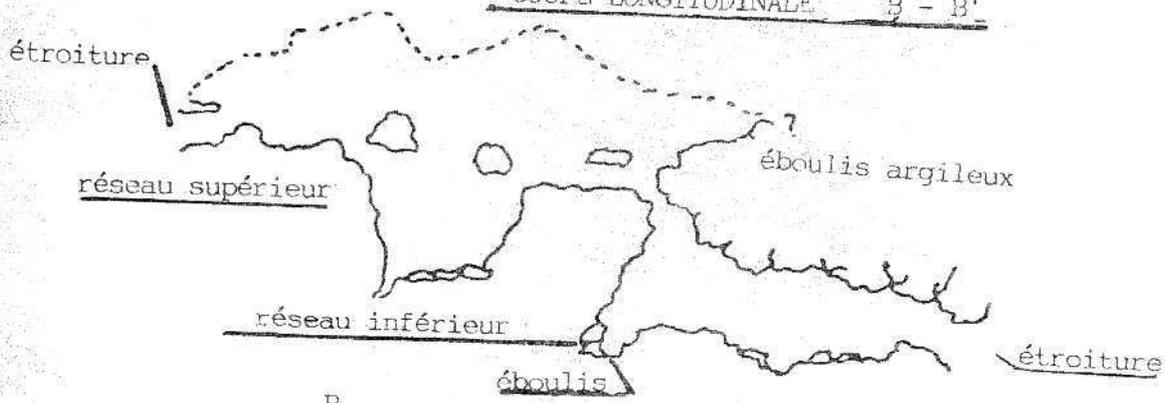
Annexe 12 : arrêté de composition du comité de pilotage du 8 juillet 2004

Annexe 13 : compte-rendu réunion du comité de pilotage du 27 septembre 2005

Annexe 14 : compte-rendu réunion du comité de pilotage du 22 novembre 2007

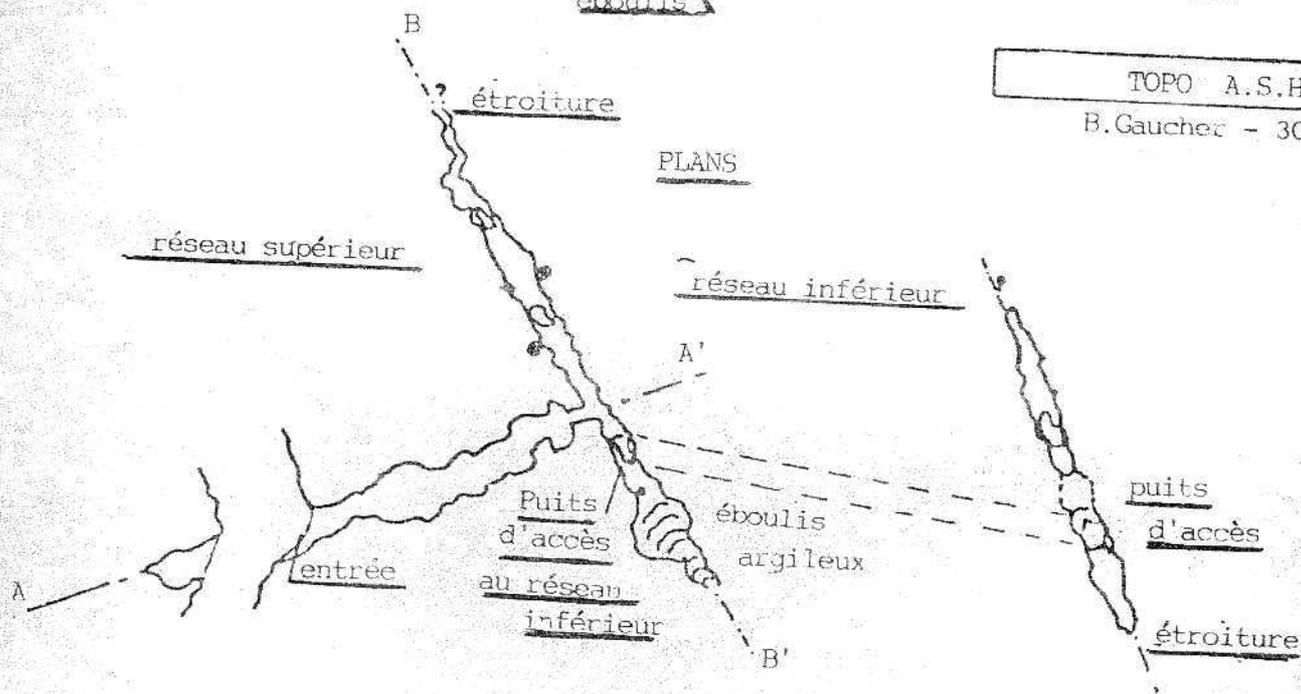
GROTTE DE SENANCE

COUPE LONGITUDINALE B - B'

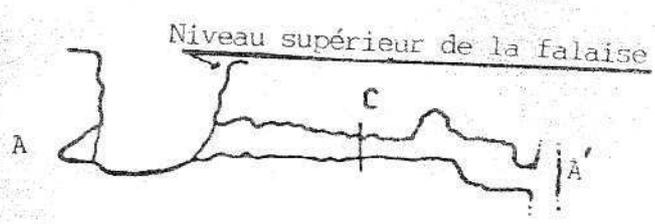


TOPO A.S.H.M.
B. Gaucher - 30.IV.71

PLANS



COUPE LONGITUDINALE A - A'



COUPE C



IMPORTANT : L'exploration de la grotte peut comporter des risques et s'avérer dangereuse. Il convient d'y pratiquer la spéléologie avec des personnes expérimentées et un matériel adapté.

COMMUNE	SECT	N°	LIEU-DIT	HA	PROPRIETAIRE
COURCELLES	C	448	En Chatoillon	21,3300	Commune de Courcelles-en-Montagne
	C	444	Au Côté Vaubeton	2,1590	Commune de Courcelles-en-Montagne
	C	450	Au Côté Senances	4,7870	Commune de Courcelles-en-Montagne
	C	447	En la Combe Vaubeton	0,4340	Commune de Courcelles-en-Montagne
	C	150	En la Combe Vaubeton	0,0288	Commune de Courcelles-en-Montagne
	C	149	En la Combe Vaubeton	0,2480	Commune de Courcelles-en-Montagne
	C	148	En la Combe Vaubeton	0,2452	Commune de Courcelles-en-Montagne
	C	147	En la Combe Vaubeton	0,0370	Commune de Courcelles-en-Montagne
	C	151	En la Combe Vaubeton (chemin)	0,0277	Commune de Courcelles-en-Montagne
	C	?	chemin rural de la source	?	Commune de Courcelles-en-Montagne
	C	154	En Chatoillon (chemin)	0,3680	Commune de Courcelles-en-Montagne
	C	155	En Chatoillon (chemin)	0,4510	Commune de Courcelles-en-Montagne
	C	144	En la Combe Vaubeton	0,0970	Jauvain Francis (nu-pr.) et familles Jauvain et Clerc (usuf.)
	C	146	En la Combe Vaubeton	0,1170	Jauvain Francis (nu-pr.) et familles Jauvain et Clerc (usuf.)
	C	145	En la Combe Vaubeton	0,0350	Jauvain Francis (nu-pr.) et familles Jauvain et Clerc (usuf.)
	ZC		A31	?	société d'autoroute
	ZC	22	Champ Lion	0,8280	Commune de Courcelles-en-Montagne
	ZC	24	Champ Lion	0,4380	Commune de Courcelles-en-Montagne
	ZC	43	Champ Lion	0,0959	Commune de Courcelles-en-Montagne
	ZM		A31	?	société d'autoroute
	ZM	2	Champ Denot	?	Caviézel Jean-Luc (nu-pr.) et Caviézel Gilbert (usufr.)
	ZM	3	Champ Denot	0,0140	Commune de Courcelles-en-Montagne
	ZM	4	Champ Denot	?	Rondet Evelyne (nu-pr.) et Noël Suzanne (usufr.)
	ZM	5	Champ Denot	?	Hebben Robert à Dijon
	ZM	6	Champ Denot	?	Robin Jacky à Fontaines-les-Dijon
NOIDANT	ZC	23	Les Varennes	?	indiv. Caubert René et Lepitre Simone
	ZC	24	Chemin de Senance	0,1420	Association foncière de Noidant-le-Rocheux
	ZC	19	Chemins des Varennes	?	Association foncière de Noidant-le-Rocheux
	E	549	La Roche Jacques	24,6026	Commune de Noidant-le-Rocheux
	E	1	La Roche Jacques	0,2520	Commune de Noidant-le-Rocheux
	E	3	La Roche Jacques	0,1740	Commune de Noidant-le-Rocheux
	E	406	Le Fond de Senance	0,0410	Poinsot Lionel, à Courcelles
	E	407	Le Fond de Senance	0,0263	Dodo Daniel, à Langres
	E	408	Le Fond de Senance	0,0264	Dodo Daniel, à Langres
	E	409	Le Fond de Senance	0,0610	Dodo Daniel, à Langres
	E	412	Le Fond de Senance	0,8513	Dodo Daniel, à Langres
	E	413	Le Fond de Senance	0,0221	Dodo Daniel, à Langres
	E	417	Le Fond de Senance	0,0299	Dodo Daniel, à Langres
	E	418	Le Fond de Senance	0,2228	Dodo Daniel, à Langres
	E	419	Le Fond de Senance	0,0561	Dodo Daniel, à Langres
	E	420	Le Fond de Senance	0,0340	Dodo Daniel, à Langres
	E	421	Le Fond de Senance	0,1700	Dodo Daniel, à Langres
	E	424	Le Fond de Senance	0,0477	Dodo Daniel, à Langres
	E	425	Le Fond de Senance	0,0253	Dodo Daniel, à Langres
	E	435	Le Fond de Senance	0,1166	Dodo Daniel, à Langres
	E	436	Le Fond de Senance	0,1820	Dodo Daniel, à Langres
	E	510	Le Fond de Senance	0,0410	Maupin Mme, à Langres
	E	410	Le Fond de Senance	0,1303	Jauvain Christine (nu-pr.) 38820 Eybins + usuf.
	E	411	Le Fond de Senance	0,1000	Robin Paul, à Courcelles-en-Montagne
	E	431	Le Fond de Senance	0,0840	Robin Paul, à Courcelles-en-Montagne
	E	414	Le Fond de Senance	0,1309	Dumanchin Roger, à Langres
	E	430	Le Fond de Senance	0,0740	Dumanchin Roger, à Langres
	E	415	Le Fond de Senance	0,0834	Robin Jean-Pierre (nu-pr.) 78120 Rambouillet, + 2 usuf. (Robin J. et Martin M.J.)
	E	416	Le Fond de Senance	0,0780	Jauvain Francis (nu-pr.) et 2 usuf. (Jauvain H. et Clerc Y.)
	E	437	Le Fond de Senance	0,0924	Hebben E. (nu-pr.) à Dijon et 1 usuf. (Robin Micheline)
	E	438	Le Fond de Senance	0,1386	Leclerc Yves 01090 Francheleins

	E	427	Le Fond de Senance	0,0247	Leclerc Yves 01090 Francheleins
	E	434	Le Fond de Senance	0,0635	Carteret Nicole, à Voisines
	E	433	Le Fond de Senance	0,0278	Matrot Julien à Beauvais
	E	428	Le Fond de Senance	0,0235	Matrot Julien à Beauvais
	E	432	Le Fond de Senance	0,0312	4 indiv. Thomas Yvette à Chalindrey + 3 de la famille Galmiche
	E	429	Le Fond de Senance	0,0462	Robin Charlotte à Nogent/Marne
	E	422	Le Fond de Senance	0,3052	Saintot Moris à 52250 Flagey
	E	423	Le Fond de Senance	0,0864	Jacquin Marc 51240 Trois-Fontaines
	E	426	Le Fond de Senance	0,0103	Mortet Claude 52210 Chamerooy
	E	512	Le Fond de Senance	0,0200	Caviézel Philippe (nu-pr.) 52200 St-Geosmes + usufr. (Parisot Edith)
	E	513	Le Fond de Senance	0,0200	indiv. Jaugey Bernadette 52200 St Maurice et Favrel J. Paul
	E	514	Le Fond de Senance	0,0102	Poinsot Pierre, à Courcelles-en-M.
	E	439	Sous la Noue	0,0228	Dodo Daniel, à Langres
	E	442	Sous la Noue	0,0520	Dodo Daniel, à Langres
	E	443	Sous la Noue	0,0580	Dodo Daniel, à Langres
	E	453	Sous la Noue	0,1259	Dodo Daniel, à Langres
	E	440	Sous la Noue	0,0998	Caubert René, Noidant-le-R.
	E	441	Sous la Noue	0,1343	Caubert René, Noidant-le-R.
	E	454	Sous la Noue	0,1595	Caubert René, Noidant-le-R.
	E	455	Sous la Noue	0,5291	Caubert René, Noidant-le-R.
	E	444	Sous la Noue	0,1328	Guillemin René, Noidant-le-R.
	E	445	Sous la Noue	0,0440	indiv. Jauvain Robert et Binet Thérèse, à Noidant-le-R.
	E	446	Sous la Noue	0,0795	indiv. Jauvain Robert et Binet Thérèse, à Noidant-le-R.
	E	451	Sous la Noue	0,0921	indiv. Jauvain Robert et Binet Thérèse, à Noidant-le-R.
	E	447	Sous la Noue	0,1148	indiv. Masson Georges et Mongin Bernadette, 52200 St-Geosmes
	E	448	Sous la Noue	0,4502	indiv. Masson Georges et Mongin Bernadette, 52200 St-Geosmes
	E	449	Sous la Noue	0,1060	indiv. Masson Georges et Mongin Bernadette, 52200 St-Geosmes
	E	450	Sous la Noue	0,1318	indiv. Masson Georges et Mongin Bernadette, 52200 St-Geosmes
	E	452	Sous la Noue	0,1292	Guillemin Marie, Noidant-le-R.
	E	487	Pré de Senance	0,4360	Praom Gérard 52200 Perrancey-Vieux-Moulin
	E	488	Pré de Senance	0,3365	Lepitre Robert (nu-pr.) 52250 Longeau-Percey + 2 usufr. (Lepitre Roger et Debellemanière Y.)
	E	486	Pré de Senance	0,1372	Boichot Louis (nu-pr.) à Perrogney-les-Belles-F. + usufr. (Delanne M. Rose)
	E	485	Pré de Senance	0,0683	Robin Lucien à Noidant-le-R.
	E	484	Pré de Senance	0,0756	Pernot Christine à Noidant-le-R.
	E	483	Pré de Senance	0,0756	Decker Maurice, à Langres
	E	489	La Roche St Vallier	0,2695	indiv. Jauvain Jean-Marie et Vincini Anne Marie, à Noidant-le-R.
	E	490	La Roche St Vallier	0,2817	indiv. Douchet Guy et Furer Françoise
	E	491	La Roche St Vallier	0,3030	indiv. Robin Huguette à Courcelles et Martin Jean à Noidant
	E	492	La Roche St Vallier	0,2792	indiv. Rollin Georges et Guillemin Yvette à Noidant
	E	493	La Roche St Vallier	0,2712	Masson Marcel à Longeau-Percey
	E	494	La Roche St Vallier	0,2712	Pernot Jean Paul à Perrancey-Vieux-Moulin
	E	495	La Roche St Vallier	0,2862	indiv. Lepitre Pierre et Grepinet Odile, à Noidant-le-R.
	E	496	La Roche St Vallier	0,5460	indiv. 5 de la famille Garnier (cf. Chantal, à Langres)

DES IMPOTS

DASTRAL

4200

station :

dastral



DES IMPOTS

ADASTRAL

E

e

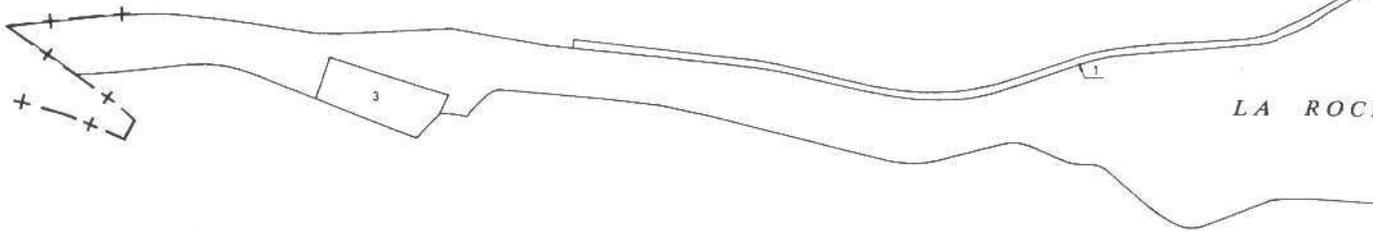
260

nsatation :

adastral



COMMUNE DE COURCELLES-EN-MONTAGNE



LA ROC

DES IMPOTS

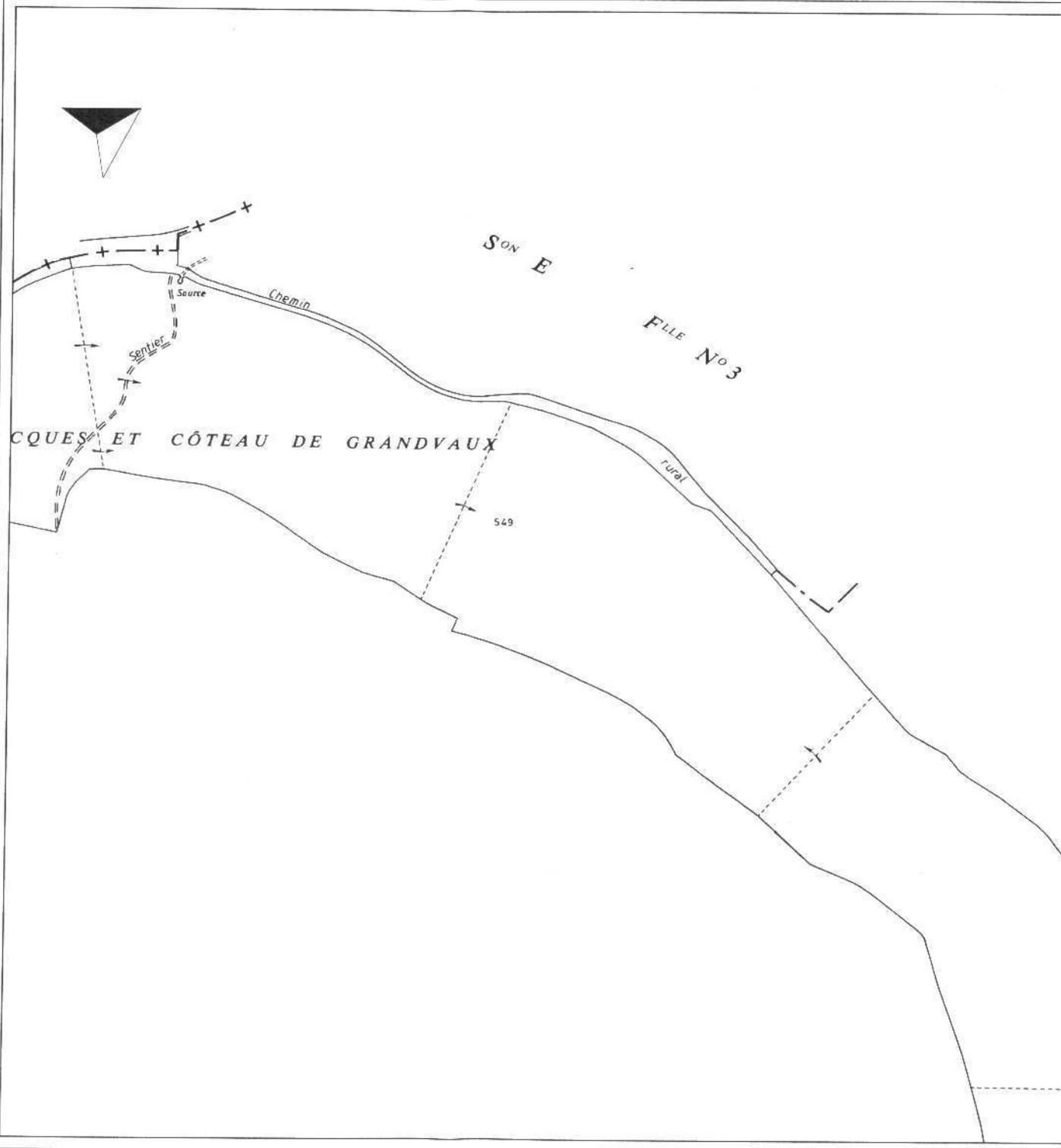
ADASTRAL
E

e

200

onstataion :

cadastral



DES IMPOTS
DASTRAL
E

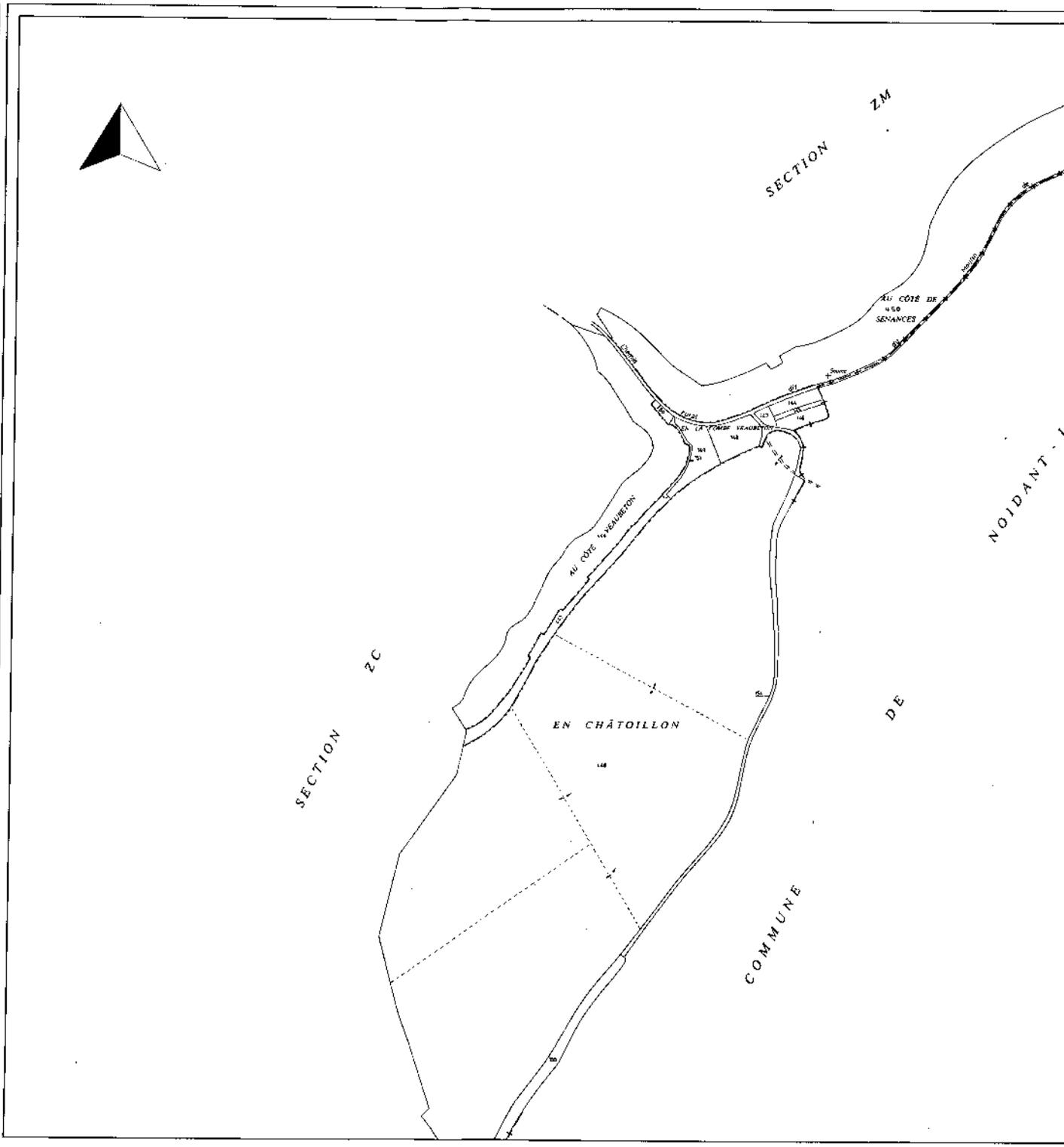
(147)

1720

Installation :

EDONS

dastral



DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Departement :
52
Commune :
COURCELLES-EN-MONTAGNE (147)

Section : ZC01
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : ~~1/5000~~ 1/2000
Date de l'édition : 13-07-2006

Numéro d'ordre du registre
de constatation des droits :

Cachet du service d'origine :



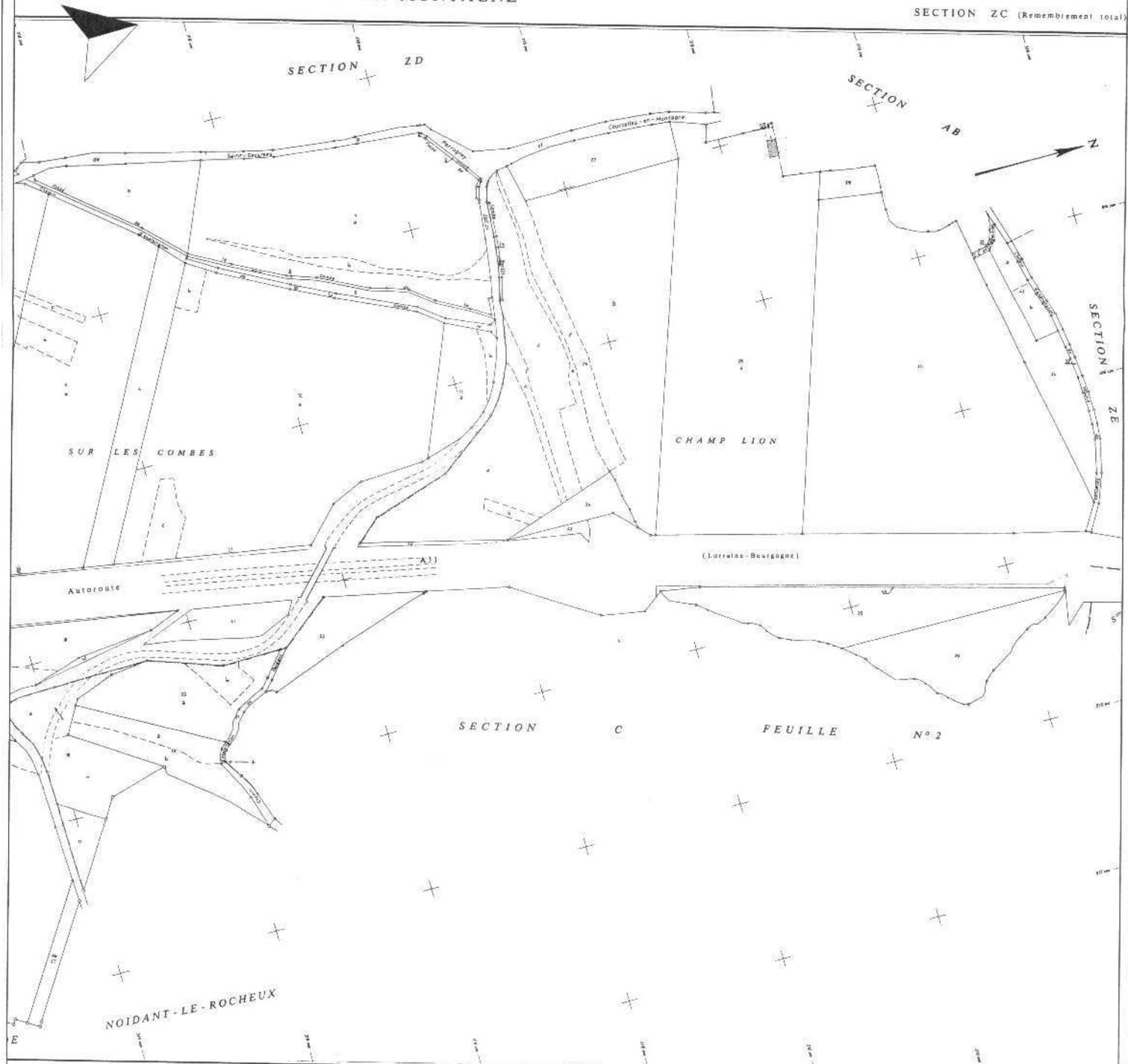
Service du Cadastre

Extrait certifié conforme au plan cadastral
informatisé à la date :

A _____
Le **13 JUL. 2006**
L' _____

COURCELLES-EN-MONTAGNE

SECTION ZC (Remembrement total)



Echelle de 1/2000

Feuille remembrée pour 1984

32 0 147 COURCELLES-EN-MONTAGNE 2

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

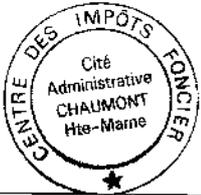
Departement :
52
Commune :
COURCELLES-EN-MONTAGNE (147)

Section : ZM01
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : ~~1/6000~~ 1/2000
Date de l'édition : 13-07-2006

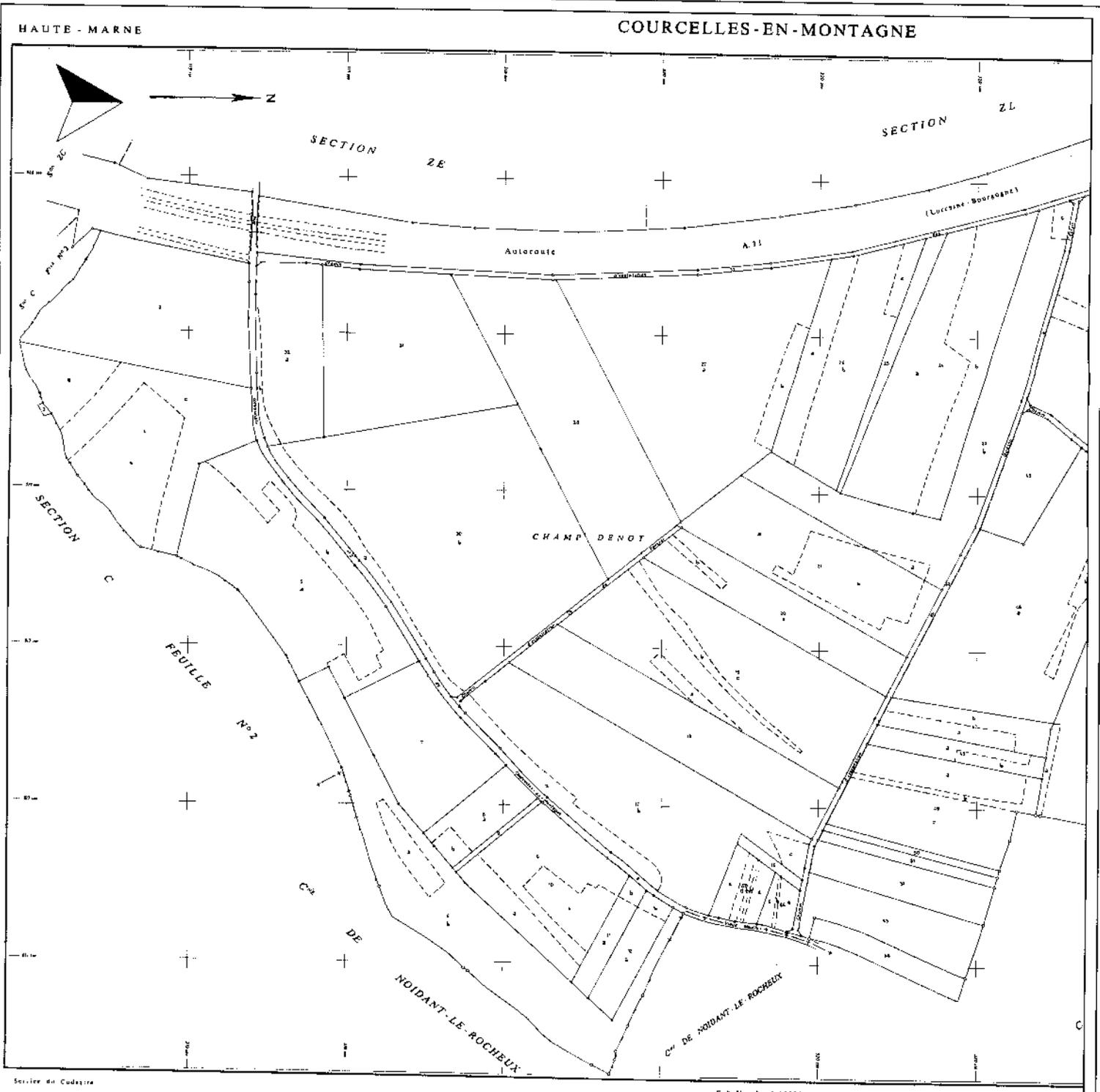
Numéro d'ordre du registre
de constatation des droits :
Cachet du service d'origine :

Extrait certifié conforme au plan cadastral
informatisé à la date :

A _____
Le **13 JUL. 2006**
L' _____



Service du Cadastre



LABORATOIRE D'ANALYSES

Annexe 3

✉ 2, Av de la République - 52000 CHAUMONT
 ☎ 03 25 03 00 33 ✉ labo.meyer.stoclet@wanadoo.fr
 Agrée par le Ministère de la Santé

Chaumont le : 06/10/03 Analyse N° : 0310EAU308
 Réf. : COURCELLE
 Code 0000 COURCELLES EN MONTAGNE

Adresse de facturation COURCELLES EN MONTAGNE Mr le maire
 Mairie de COURCELLES EN MONTAGNE
 Service comptabilite
 52200 COURCELLES EN MONTAGNE

Lieu de prélèvement :

COURCELLE EN MONTAGNE
SOURCE

RAPPORT D'ANALYSES D'EAUX n° : 0310EAU308

PRELEVEMENT .

Date du prélèvement : 01/10/03	Motif du prélèvement : Controle Sanitaire A.P.
à : 10H00 mn.	Type de visite : Autre type de visite
Température de l'air : non précisée.	Type d'eau : Eau Brute Souterraine
Température de l'eau : non précisée.	Nombre d'échantillon : 2 flacons
Date de reception : 01/10/03	Mode d'acheminement : Déposée.
à : 10H35 mn	Flacon sterile lot No. 135257 pér 05/2006
Date d'analyses : 01/10/03	Flacon thiosulfate lot No. 132433.336 pér 12/2004
à : 16H00 mn	Prélèvement effectué par: Mr Lavocat, D.D.A.S.S.

PHYSICOCHIMIE " C 2 "

- Odeur	Nulla
- Couleur apparente	5 U.Hazen
- Turbidité	0,69 NTU
- pH à 20 degrés Celsius.	7,1
- Conductivité à 20°C.	820 micS/cm
- Titre hydrotimétrique (TH)	36 deg.fra
- Nitrate (exprimé en NO3)	35,0 mg/l 0,56 mEq/l
- Chlorure (exprimé en Cl)	80,4 mg/l 2,27 mEq/l
- Sulfate (exprimé en SO4)	16,9 mg/l 0,35 mEq/l
- Ammonium (exprimé en NH4)	<0,03

Limites réglementaires

Nulla
 < 15
 < 2
 6,5 - 9
 180 à 1000
 N: < 50
 N: < 250
 N: < 250
 N: < 0,10

BACTERIOLOGIE " B 3 "

- Coliformes totaux	43 /100 ml
- Coliformes thermotolérants	43 /100 ml
- Eschérichia Coli	43 /100 ml
- Enterocoques	32 /100 ml
- Bactéries aérobies à 36°C.:	282 / ml
- à 22°C.:	>300
- Spores bactéries anaér.sulfito-réduc:	24 / 20 ml

Références techniques

*	NF EN ISO 9308-1 09/00
*	NFT 90-414 10/85
*	NF EN ISO 9308-1 09/00
*	NF EN ISO 7899-2 07/00
*	NF EN ISO 6222 07/99
*	NF EN ISO 6222 07/99
*	NFT 90-415 10/85

Limites réglementaires

0
 0
 0
 0
 0
 Maxi - 1

Mr Jean Philippe SEGUR (03.25.03.97.67)
 Directeur du laboratoire

*eau impropre à la
 consommation en l'état*

Ingénieur Sanitaire

F. GUIOT

*-> il faut la traiter absolument.
 Tél. 28/10/03.*

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.
 Il comporte 1/1 page(s)



ACCREDITATION N° 1-1259
 PORTEE COMMUNIQUEE SUR
 DEMANDE

L'ACCREDITATION DU COFRAC ATTESTE DE LA COMPETENCE DU LABORATOIRE POUR LES SEULS ESSAIS COUVERTS PAR L'ACCREDITATION, QUI SONT IDENTIFIES PAR LE SYMBOLE *

Mégaphorbiaies et lisières forestières

Réf. phytosociologique :

Alliances : *Thalictro-Filipendulion*, *Aegopodion podagrariae* et *Galio-Alliarion petiolatae*

Associations : *Filipendulo-Circietum oleracei*, *Urtico-Aegopodietum*, *Alliario-Cynoglossetum germanici*, *Dipsacetum pilosi*

Code Corine : 37.1 et 37.72

Code EUR15 : 6430-1, 6430-6 et 6430-7



DESCRIPTION :

Végétation herbacée pérenne naturelle composée d'herbes nitrophiles et mésophiles (gaillet gratteron, ortie, cardère poilue...) ou hygrophiles (reine des prés, eupatoire, cirse des maraichers...).

EVOLUTION NATURELLE :

La végétation évolue en se colonisant par les épines noires ou les saules selon le taux d'humidité du sol. Des essences pionnières (tremble, frêne) prennent pied peu à peu. Le stade ultime est la chênaie pédonculée-frênaie de fond de vallon ou l'aulnaie-frênaie alluviale.

CONDITIONS ECOLOGIQUES

Conditions de semi-éclairage (lisière, clairière). Sols frais et enrichis ou sols alluviaux inondés régulièrement (pour le *Thalictro-Filipendulion*). Passages de faune en pied de falaise pour l'*Alliario-Cynoglossetum germanici*.

ETAT DE CONSERVATION DANS LE SITE :

L'état de conservation peut être considéré comme bon car la composition floristique est proche de celle des associations types. Les lisières des chemins forestiers sont entretenus régulièrement par broyage. La mégaphorbiaie (*Thalictro-Filipendulion*) est menacée par une dynamique arbustive et arborée.

LOCALISATION

En Haute Marne : commun dans les petites vallées des plateaux calcaires.

Dans le site : localisé sur les bords de chemins forestiers et dans la partie aval du vallon (pour le *Thalictro-Filipendulion*).

Voir carte 5a.

ETAT DE CONSERVATION ATTENDU :

Végétation bien exprimée en lisière ou en clairière des boisements de fond de vallon et alluviaux.

PRINCIPES DE GESTION :

Poursuite de l'entretien des lisières des chemins forestiers. Maintenir des mégaphorbiaies en lisières et en clairières au sein des boisements alluviaux de la Senance.

Prairies de fauche mésophiles à avoine élevée

Réf. phytosociologique :

Alliance : *Arrhenatherion*

Association : *Galio veri-Trifolietum repentis*

Code Corine : 38.2

Code EUR15 : 6510-4

DESCRIPTION :

Végétation herbacée pérenne semi-naturelle.
Graminées dominantes : avoine élevée, dactyle, pâturin commun, crételle, avoine pubescente...
Plantes à fleurs nombreuses dont la centaurée jacée, le rhinante crête de coq, les renoncules...



EVOLUTION NATURELLE :

Après l'arrêt du pâturage ou de la fauche, la végétation évolue vers une friche d'herbes hautes bientôt colonisée par les épines noires et les aubépines. Un bois secondaire prend pied peu à peu. Le stade ultime est un bois frais à chêne pédonculé.

CONDITIONS ECOLOGIQUES

Sols marneux à bonne réserve utile en eau, recouvert d'alluvions de limons et sable calcaires. Fauche régulière ou pâturage extensif.

ETAT DE CONSERVATION DANS LE SITE :

La composition floristique est assez proche des prairies de fauche à avoine élevée car la pression de pâturage reste faible dans cette partie de la parcelle la plus éloignée du siège d'exploitation. Les amendements sont limités suite à la signature d'un CTE.

LOCALISATION

En Haute Marne : commun dans les petites vallées des plateaux calcaires.

Dans le site : localisé dans la partie aval du site. Voir carte 5b.

ETAT DE CONSERVATION ATTENDU :

Composition floristique plus proche des associations types de l'*Arrhenatherion*.

PRINCIPES DE GESTION :

Usage agricole par pâturage extensif, avec éventuellement des années de fauche.
Amendements limités.

Sources pétrifiantes avec formation de tuf

Réf. phytosociologique :

Alliance : *Pellion endiviifoliae*

Association : *Cratoneuretum commutati* et *Eucladietum verticillati*.

Code Corine : 54.12

Code EUR15 : 7220*



DESCRIPTION :

Végétation très spécifique de mousses du genre *Cratoneuron* et *Eucladium* se pétrifiant sous le dépôt de tuf.

EVOLUTION NATURELLE :

Cette végétation est stable tant que le débit du rû ne faiblit pas.

CONDITIONS ECOLOGIQUES

Végétation se développant au voisinage des sources calcaires.

ETAT DE CONSERVATION DANS LE SITE :

L'état de conservation est bon, avec de belles populations de mousses incrustées de tuf.

LOCALISATION

En Haute Marne : assez commun sur le plateau de Langres.

Dans le site : petites zones de travertin à l'aval de la source Châtoillon et des petites sources situées à l'aval de la source de Senance.

Voir carte 5c.

ETAT DE CONSERVATION ATTENDU :

Maintien en l'état.

PRINCIPES DE GESTION :

Aucune gestion ne paraît nécessaire.

Végétation des pentes rocheuses calcaires

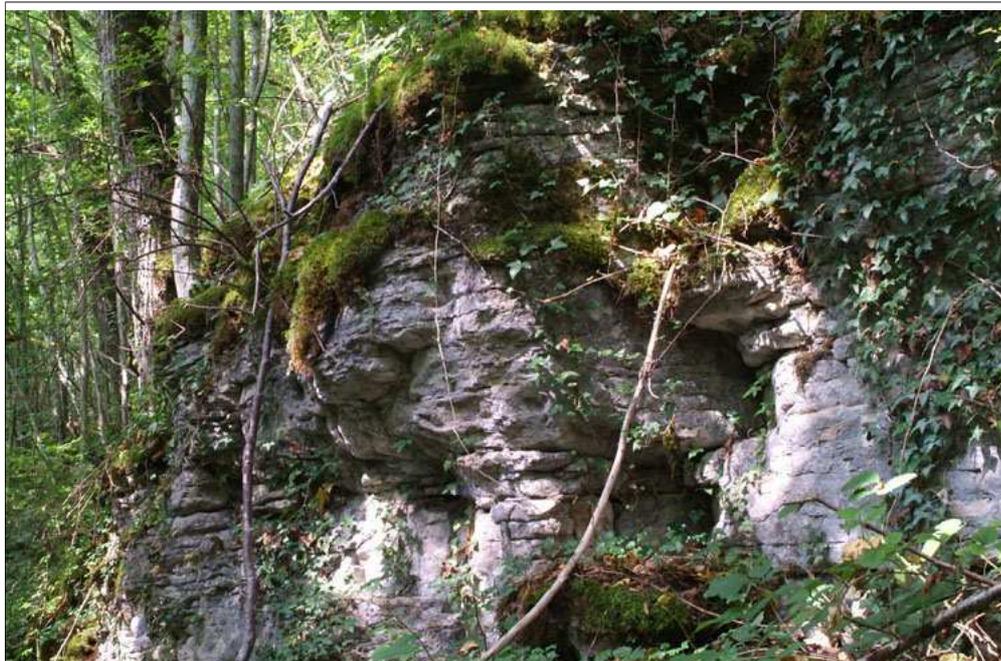
Réf. phytosociologique :

Alliance : *Potentillion caulescentis*

Associations : *Asplenietum hastati* et *Cystopterido-Phyllitetum scolopendrii*

Code Corine : 62.15

Code EUR15 : 8210



DESCRIPTION :

Végétations fragmentaires poussant dans les anfractuosités de la roche.

Dominance des fougères : scolopendre et cystoptéris fragile en situation ombragée ; capillaire des murailles hastée en bas de falaise ensoleillée.

Présence en outre de géranium herbe-à-Robert et d'arabette des sables.

EVOLUTION NATURELLE :

Cette végétation est stable.

CONDITIONS ECOLOGIQUES

Falaise calcaire ombragée (pour le *Cystopterido-Phyllitetum scolopendrii*) ou ensoleillée (pour le *Asplenietum hastati*).

ETAT DE CONSERVATION DANS LE SITE :

L'état de conservation est bon, avec de belles populations de fougères, notamment de la capillaire des murailles hastée (*Asplenium trichomanes hastatum*).

LOCALISATION

En Haute Marne : assez commun dans les combes calcaires.

ETAT DE CONSERVATION ATTENDU :

Maintien en l'état.

Dans le site : sur les falaises des hauts de versant du valon de Senance, de Vaubeton et de Châtoillon.

Voir carte 5d.

PRINCIPES DE GESTION :

Aucune gestion ne paraît nécessaire.

Hêtraies-chênaies à aspérule odorante

Réf. phytosociologique :

Alliance : *Carpinion*.

Association : *Galio odorati-Fagetum sylvaticae*.

Code Corine : 41.13.

Code EUR15 : 9130-5.

DESCRIPTION :

Boisements naturels à base de chênes pédonculés et sessiles, hêtre, charme, érable champêtre... Les arbustes calcicoles sont nombreux : camérisier, cornouillers, groseiller des Alpes... La flore herbacée est neutrophile : aspérule odorante, mélique à une fleur, arum...

Forme mésotrophe sur le plateau avec le chèvrefeuille des bois.



EVOLUTION NATURELLE :

La hêtraie-chênaie-charmaie à gaillet odorant est le stade climacique de la série développée sur les sols décalcifiés : pelouse pionnière ⇒ pelouse à brome érigé ⇒ fourré de pruneliers ⇒ forêt pionnière à chêne pédonculé et érables ⇒ hêtraie-chênaie.

ETAT DE CONSERVATION DANS LE SITE :

Les stades observés sont matures avec des chênes sessiles et pédonculés de bonne ou moyenne venue, avec rareté du hêtre, une essence défavorisée dans le taillis-sous-futaie. Ce dernier est en voie de reconversion en futaie régulière par la méthode du groupe de régénération strict. Les essences secondaires sont présentes : érable champêtre, merisier, alisier torminal. Le sous-étage est encore dominé par le charme pour répondre aux besoins de bois de chauffage.

Les vieux-bois et les arbres sénescents ou morts sont rares.

CONDITIONS ECOLOGIQUES

Peuplement en équilibre avec les conditions stationnelles suivantes : sol brun calcique, rendzines humifères, argile de décarbonatation de 20 à 40 cm, réserve en eau moyenne.

LOCALISATION

En Haute Marne : habitat commun.

Sur le site : en situation de plateau et sur les côtes en pente douce ou garnies d'éboulis fins.
Voir carte 5e.

ETAT DE CONSERVATION ATTENDU :

Etat mature avec du hêtre et une diversité d'essences secondaires. Présence de gros bois et de vieux arbres offrant des niches écologiques à la faune cavernicole et xylophage.

PRINCIPES DE GESTION :

Conversion en futaie de chênes et de hêtres s'il vient naturellement, en maintenant des essences secondaires (érable sycomore, frêne, chêne sessile ou pédonculé, alisier torminal). Favoriser la régénération naturelle du hêtre et maintenir des chandelles d'arbres morts.

Chênaies-Frênaies

Réf. phytosociologique :

Alliance : *Fraxino-Quercion*

Associations : *Aconito-Quercetum* et *Primulo-Quercetum*

Code Corine : 41.23.

Code EUR15 : 9160-1 et 9160-2.

DESCRIPTION :

Boisements naturels à base de chêne pédonculé, frêne élevé, érables... Le peuplement a l'aspect d'une futaie de chêne, d'érables et de frêne avec un sous-étage arbustif riche en espèce neutrophiles et un tapis herbacé exubérant : ficaire, lathrée écailleuse, primevère élevée, renoncule tête d'or, arum, asarum, ornithogale des Pyrénées...



EVOLUTION NATURELLE :

La chênaie-frênaie est le stade climacique de la série développée sur les sols profonds et neutres : prairie fraîche ⇒ fourrés à prunellier ⇒ forêt pionnière à frêne élevé ⇒ chênaie pédonculée-frênaie.

ETAT DE CONSERVATION DANS LE SITE :

Les stades observés sont post-pionniers avec dominance du frêne, des érables et du chêne pédonculé. Dans les fonds de combe Châtoillon et Vaubeton, la présence de chemins limite la largeur de cet habitat à une bordure étroite, en bas de pente.

Le sous-étage est riche et plurispécifique.

CONDITIONS

ECOLOGIQUES

Peuplement en équilibre avec les conditions stationnelles suivantes : bas de pente et fond de combe, sols profonds limono-argileux, réserve en eau forte.

LOCALISATION

En Haute Marne : *Aconito-Quercetum* localisé dans les fonds de combe des plateaux calcaires ; *Primulo-Quercetum* commun les terrains marneux du Bassigny.

Dans le site : bas de pente et fond de combe pour l'*Aconito-Quercetum* ; le *Primulo-Quercetum* est localisé à l'aval, rive gauche. Voir carte 5f.

ETAT DE CONSERVATION ATTENDU :

Etat mature avec grande fréquence du chêne pédonculé et une diversité d'essences secondaires.

Présence de gros bois et de vieux arbres offrant des niches écologiques à la faune cavernicole et xylophage.

PRINCIPES DE GESTION :

Maintien en futaie de chêne pédonculé et de frêne avec des essences secondaires (érables).

Maintenir des chandelles d'arbres morts.

Forêts de ravins calcaires à tilleul

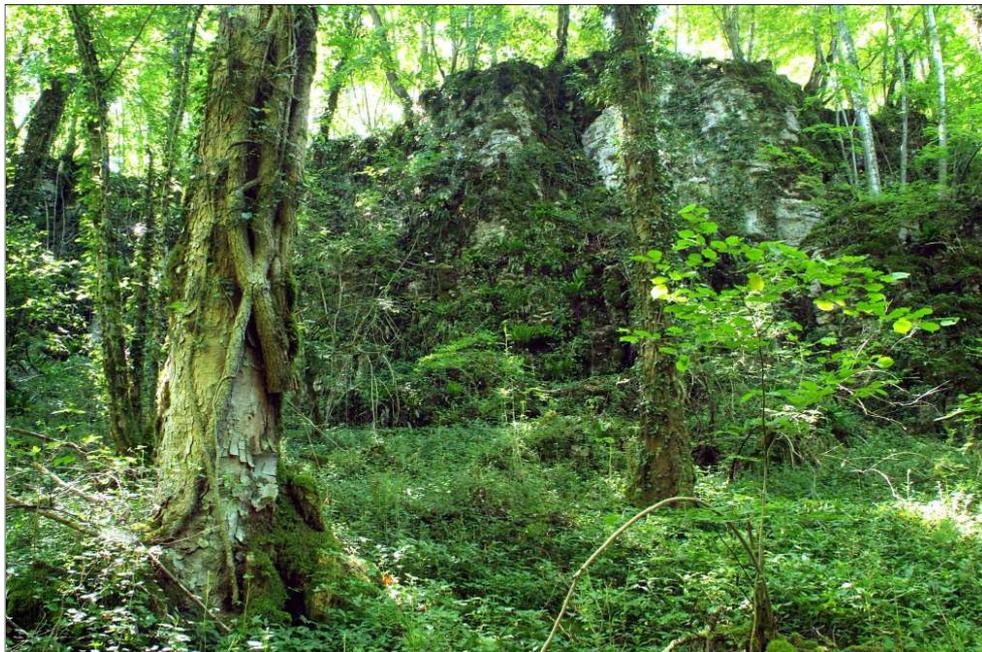
Réf. phytosociologique :

Alliances : *Tilio-Acerion* et *Tilion platyphylli*.

Associations : *Phyllitido-Aceretum pseudoplatani* et *Aceri platanoidis-Tilietum*

Code Corine : 41.42.

Code EUR15 : 9180*-4
9180*-11



DESCRIPTION :

Boisements naturels à base de frêne élevé, d'érables planes et sycomore, de tilleul à grandes feuilles. Arbustes calcicoles : noisetier, camérisier, cornouiller mâle... La flore herbacée : fougère scolopendre, dentaire pennée, mercuriale vivace, lunaire vivace, actée en épi... Les tapis de mousses sont recouvants, surtout sur les blocs.

EVOLUTION NATURELLE :

La tillaie et l'érablaie sont le stade climacique de la série développée sur les pentes calcaires à éléments grossiers : pelouse pionnière ⇒ fourré de noisetiers ⇒ forêt pionnière à frêne et érables ⇒ tillaie ou érablaie selon la granulométrie du sol et l'exposition.

ETAT DE CONSERVATION DANS LE SITE :

Les stades observés sont matures avec des tilleuls et des érables de bonne ou moyenne venue. Les essences secondaires sont variées. Le traitement est la futaie irrégulière à vocation de protection, sans exclure la récolte pied par pied de sujets en âge exploitation. Des plantations d'érable sycomore ont été effectuées localement. Les vieux-bois et les arbres sénescents ou morts sont rares.

CONDITIONS ECOLOGIQUES

Pente forte, en pied de falaise calcaire. Situation ombragée, en ravin, et éboulis grossiers (*Phyllitido-Aceretum*). Eboulis plus fins et exposition sud (*Aceri-Tilietum*).

ETAT DE CONSERVATION ATTENDU :

Etat mature avec des érables et des tilleuls de belle venue et une diversité d'essences secondaires. Présence de gros bois et de vieux arbres offrant des niches écologiques à la faune cavernicole et xylophage.

LOCALISATION

En Haute Marne : habitat localisé dans les régions de plateaux de calcaire dur.

Sur le site : commun sur toutes les pentes des vallons, au pied des falaises bajociennes. Voir carte 5g.

PRINCIPES DE GESTION :

Poursuite de la vocation de protection, avec exploitation raisonnée. Favoriser la régénération naturelle. Maintenir des chandelles d'arbres morts et constituer des îlots de vieillissement dans les zones de ravins inexploitable.

Forêts alluviales à aulnes et frênes

Réf. phytosociologique :

Alliance : *Alnion incanae*.

Association : *Aceri pseudo-platani-Fraxinetum* et *Filipendulo-Alnetum*.

Code Corine : 44.3

Code EUR15 : 91EO*-5 et 91EO*-11

DESCRIPTION :

Boisements naturels à base d'aulnes glutineux et de frênes élevés. Le peuplement amont est une ripisylve étroite sur les berges de la Senance. A l'aval, le peuplement est plus large et le sol moins filtrant, plus humide, comme l'atteste les plantes de la mégaphorbiaie : filipendule ulmaire, cirse des maraichers, ortie dioïque, lierre terrestre, gaillet grateron...

CONDITIONS ECOLOGIQUES

Berges et terrasses alluviale. A l'amont : graviers et sables calcaires. A l'aval : sols profond limono-argileux, réserve en eau forte, inondations périodiques.

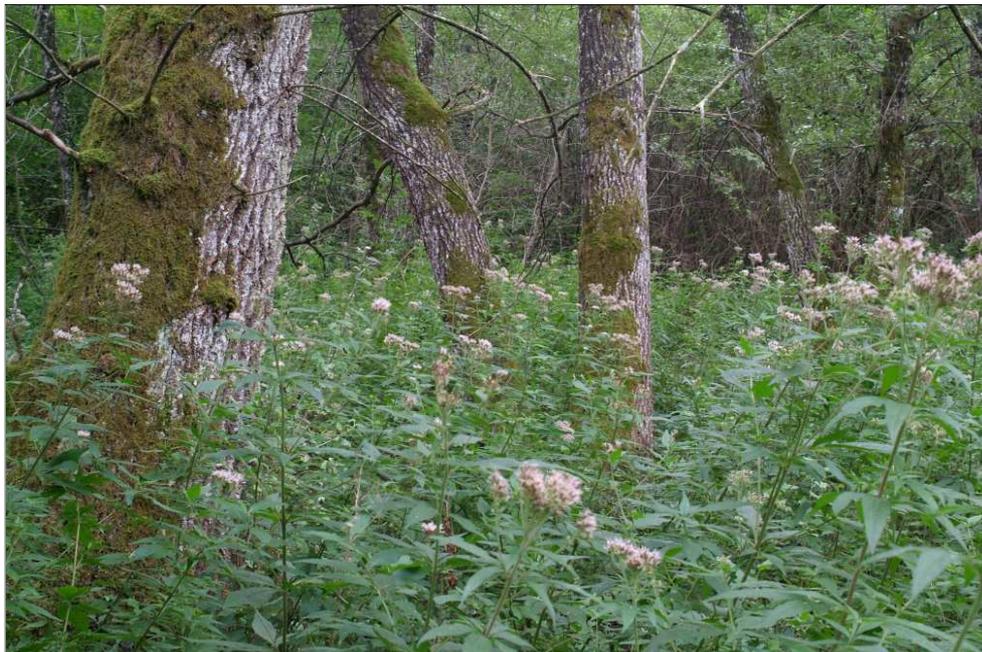
LOCALISATION

(voir cartes des habitats)

En Haute Marne : habitat fréquent le long des cours d'eau des régions de plateaux calcaires.

Sur le site : bord de la Senance.

Voir carte 5h.



EVOLUTION NATURELLE :

L'aulnaie-frênaie est le stade climacique de la série développée sur les sols alluviaux inondables : prairie haute (mégaphorbiaie) ⇒ fourrés à saules ou prunellier ⇒ forêt pionnière ⇒ aulnaie-frênaie.

ETAT DE CONSERVATION DANS LE SITE :

L'état de conservation peut être qualifié de bon pour la ripisylve de bord de la Senance.

Sur les terrasses en aval du vallon, l'état de conservation peut être qualifié de moyen. Les stades observés sont post-pionniers avec dominance du tremble. Présence de peupliers blancs, non spontanés en Haute-Marne, résultant d'anciennes plantations. L'habitat d'aulnaie-frênaie peut être considéré, ici, comme potentiel.

ETAT DE CONSERVATION ATTENDU :

Etat mature avec des sujets adultes d'aulnes et de frênes, et une diversité d'essences secondaires.

Présence de gros bois et de vieux arbres offrant des niches écologiques à la faune cavernicole et xylophage.

PRINCIPES DE GESTION :

Laisser en l'état la ripisylve.

Laisser mûrir les peuplements de trembles, en éliminant les peupliers blancs au fur et à mesure de leur maturité.

Maintenir des chandelles d'arbres morts.

Le grand rhinolophe - *Rhinolophus ferrumequinum*

n° Natura 2000 : 1304



DESCRIPTION :

Chauve-souris relativement grande (longueur du corps 6 à 7 cm, envergure de 30 à 35 cm). Appendice nasal en forme de selle de cheval. Au repos, s'enveloppe complètement dans son patagium.

LOCALISATION :

En France : présent partout mais en régression.

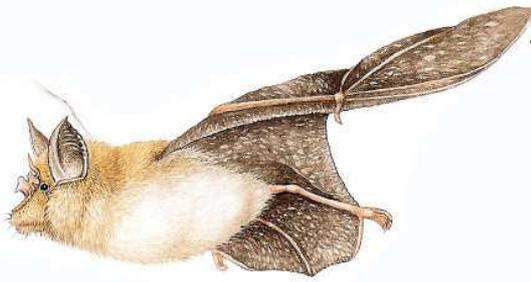
Sur le site : 5 individus lors de la capture (le 23/08/06) dans les filets japonais tendu devant la grotte ; pas de contact au détecteur d'ultrasons.

EXIGENCE ECOLOGIQUE :

Terrains de chasse : vallées semi-boisées avec des prairies, rivières, arbres isolés...

Reproduction : en colonie dans les grottes ou les greniers.

Gîte d'hivernage : grottes, mines, caves, tunnels...



Le petit rhinolophe - *Rhinolophus hipposideros*

n° Natura 2000 : 1303

DESCRIPTION :

Le plus petit des rhinolophes (longueur du corps 3.7 à 4.5 cm, envergure de 19 à 25 cm). Appendice nasal en forme de selle de cheval. Au repos, s'enveloppe complètement dans son patagium.

LOCALISATION :

En France : présent partout mais en forte régression..

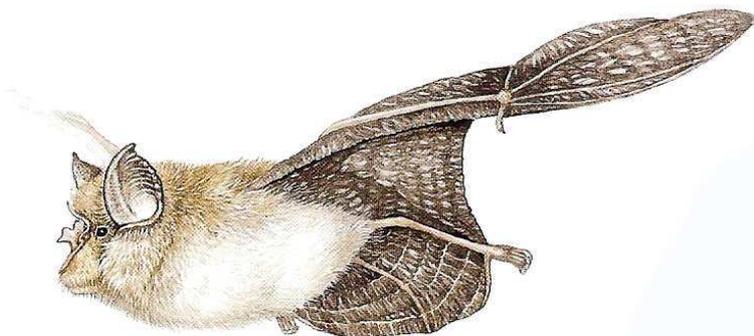
Sur le site : 4 individus lors de la capture (le 23/08/06) dans les filets japonais tendu devant la grotte ; nombreux contacts au détecteur d'ultrasons.

EXIGENCE ECOLOGIQUE :

Terrains de chasse : régions boisées calcaires.

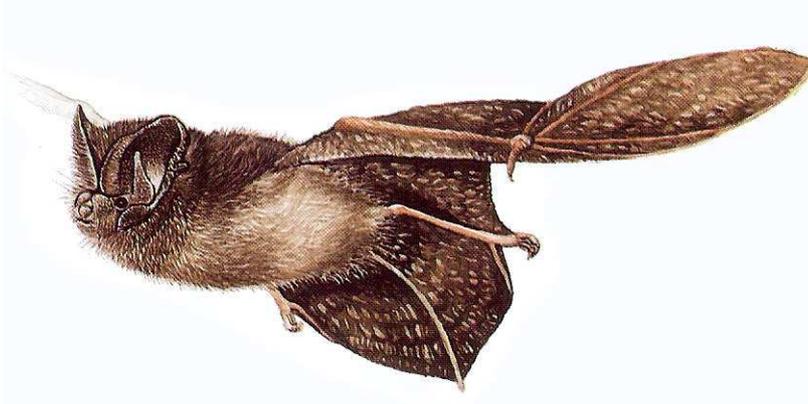
Reproduction : en colonie dans les grottes ou les greniers.

Gîte d'hivernage : grottes, mines, caves, tunnels, forts militaires...



La barbastelle - *Barbastella barbastellus*

n° Natura 2000 : 1308



DESCRIPTION :

Taille moyenne et trapue (longueur du corps 4.5 à 5.8 cm, envergure de 24 à 29 cm). Oreilles larges ouverts vers l'avant, soudées sur le front.

LOCALISATION :

En France : présent partout mais en régression.

Sur le site : 2 individus lors de la capture (le 23/08/06) dans les filets japonais tendu devant la grotte ; 1 contact au détecteur d'ultrasons en lisière forestière.

EXIGENCE ECOLOGIQUE :

Terrains de chasse : vallées et coteaux boisés, avec présence d'eau.

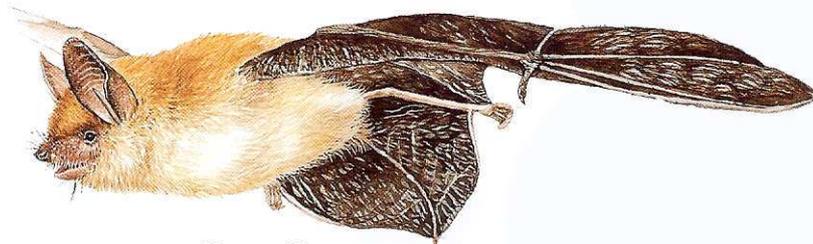
Reproduction : isolé dans trou d'arbre ou en colonies dans les bâtiments (derrière volets, par ex.).

Gîte d'hivernage : grottes, caves, galeries de mines, trous d'arbre...

Le vespertilion à oreille échancrées

Myotis emarginatus

n° Natura 2000 : 1321



DESCRIPTION :

Taille moyenne (longueur du corps 4.1 à 5.3 cm, envergure de 22 à 24.5 cm). Pelage long et laineux, dessus brun-roux, dessous gris-jaunâtre. Oreilles avec échancrure.

LOCALISATION :

En France : présent partout mais en légère régression..

Sur le site : 18 individus lors de la capture (le 23/08/06) dans les filets japonais tendu devant la grotte ; nombreux contacts au détecteur d'ultrasons.

EXIGENCE ECOLOGIQUE :

Terrains de chasse : régions calcaires boisées, avec présence d'eau.

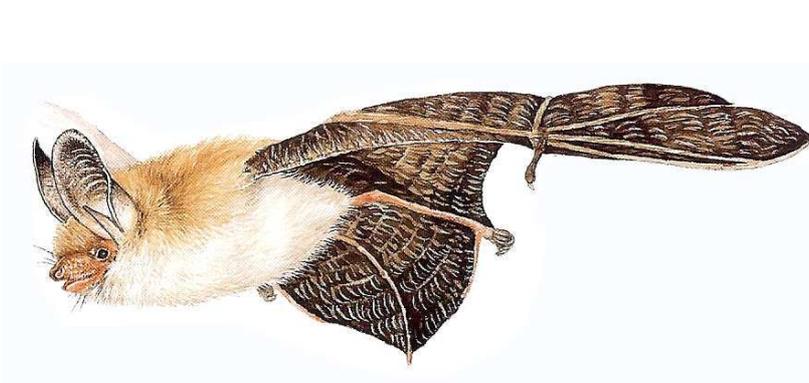
Reproduction : dans les greniers et les grottes.

Gîte d'hivernage : dans les grottes, caves, galeries de mines... (souvent mêlés au grand rhinolophe).

Le vespertilion de Bechstein

Myotis bechsteini

n° Natura 2000 : 1323



DESCRIPTION :

Taille moyenne (longueur du corps 4.3 à 5.5 cm, envergure de 25 à 30 cm). Pelage long, dessus brun-roux, dessous grisâtre. Oreilles longues.

LOCALISATION :

En France : présent partout mais rare (en régression).

Sur le site : 20 individus lors de la capture (le 23/08/06) dans les filets japonais tendu devant la grotte ; pas de contact au détecteur d'ultrasons.

EXIGENCE ECOLOGIQUE :

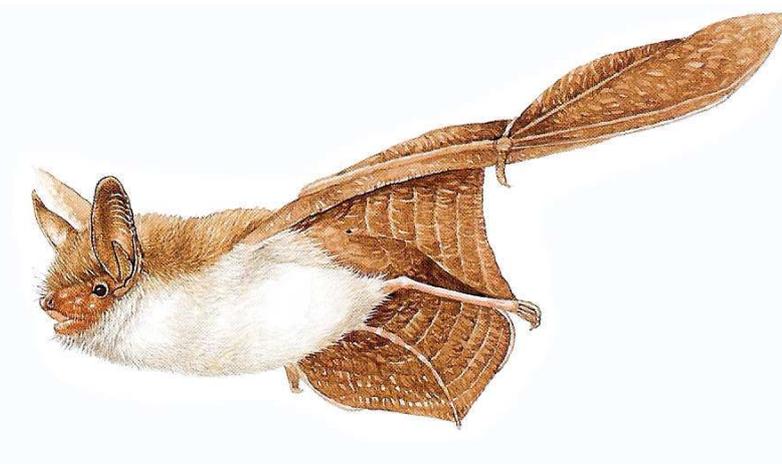
Terrains de chasse : régions boisées humides.

Reproduction : dans les trous d'arbre et les grottes.

Gîte d'hivernage : solitaire, dans les trous d'arbre.

Le grand murin - *Myotis myotis*

n° Natura 2000 : 1324



DESCRIPTION :

La plus grande de nos chauves-souris (longueur du corps 6.5 à 8 cm, envergure de 35 à 43 cm). Dessus gris-brun, dessous grisâtre.

LOCALISATION :

En France : présent partout mais en légère régression..

Sur le site : 3 individus lors de la capture (le 23/08/06) dans les filets japonais tendu devant la grotte ; pas de contact au détecteur d'ultrasons.

EXIGENCE ECOLOGIQUE :

Terrains de chasse : bois clairs, prairies, pelouses sèches.

Reproduction : dans les greniers et les grottes.

Gîte d'hivernage : dans les grottes, galeries de mines...

Le damier de la succise - *Euphydryas aurinia*

n° Natura 2000 : 1065



DESCRIPTION :

Petit papillon de 15-25 mm de couleur dominante fauve. Emergences et vol en mai-juin. Rares émergences en août-septembre.

Chenilles naissent en été et hibernent dans un nid.

LOCALISATION :

En France : abondant mais localisé.

Sur le site : uniquement dans le marais non boisé, au coeur du site.

EXIGENCE ECOLOGIQUE :

Sa chenille est liée à la succise des prés.

L'adulte a besoin d'habitats ouverts et fleuris en mai et juin: marais dans le site et prairies hors site.

Parcelles forestières des forêts communales comprises dans le site Vallon de Senance

	Parcelles	N° peuplement	Traitement	essences-objectifs	assiette de coupe	plantation résineux	
COURCELLE	604	13	FI	Hêtre, Sycomore, Tilleul	1997		
	605 p.p.	13	FI	Hêtre, Sycomore, Tilleul	1997 (+ régé syco en 1999)		
	606	13	FI	Hêtre, Sycomore, Tilleul	2002		
	607	2	FR groupe prépa	Hêtre	2002		
	608	2	FR groupe amél	Chêne sessile	2003		
NOIDANT	1305 p.p.	13	FI	Hêtre, Sycomore, Tilleul	2009	0,5	pin calabre (1965)
	1306	13	FI	Hêtre, Sycomore, Tilleul	2009	1	épicéa (1970)
	1307	13	FI	Hêtre, Sycomore, Tilleul	2008	0,5	épicéa (1970)
	1308 p.p.	13	FI	Hêtre, Sycomore, Tilleul	2008	0,7	épicéa (1970)



Vallon de Senac à Courcelles-en-Montagne et Noidant-le-Rocheux

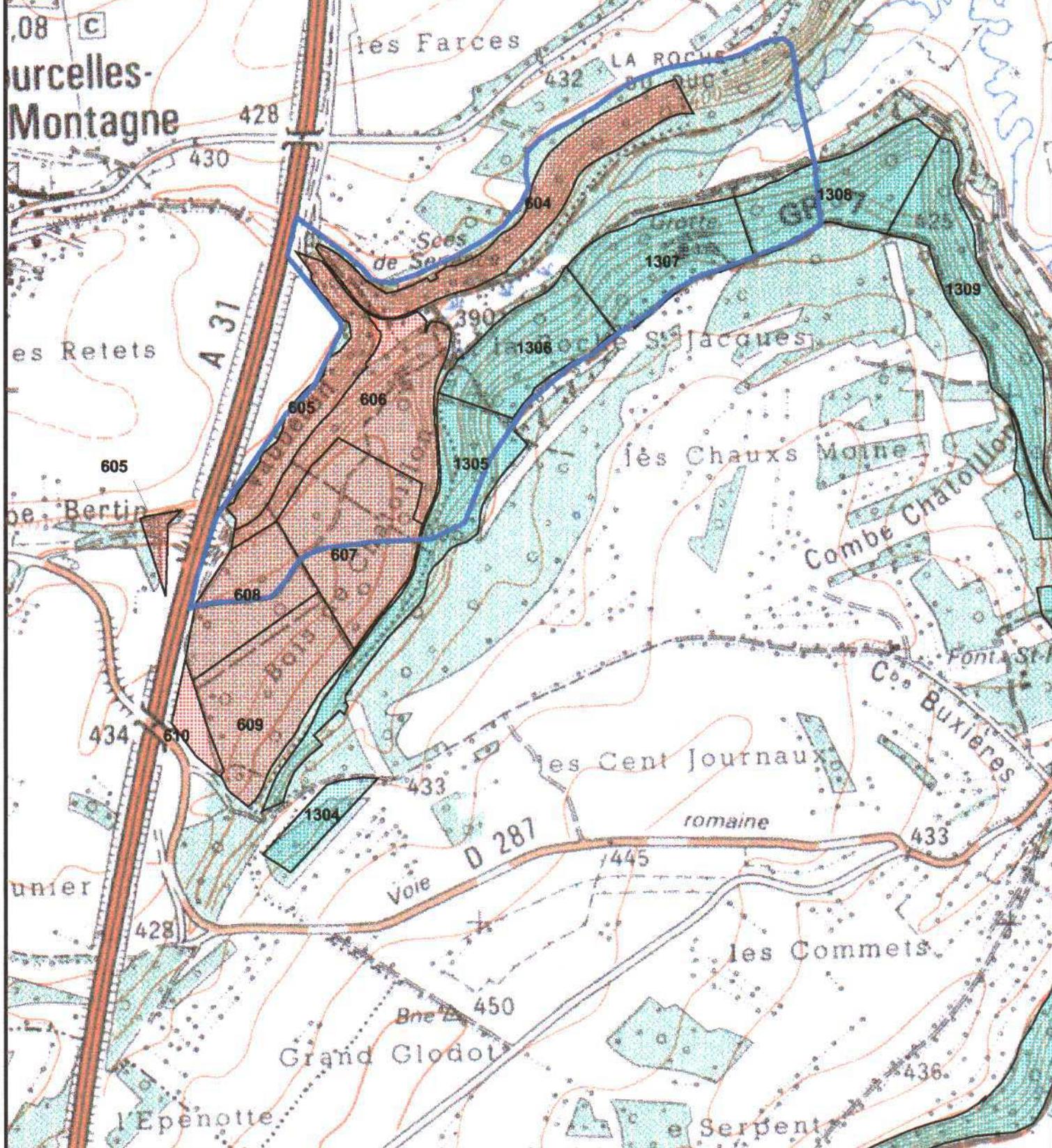
SIGFREL - FC Courcelles-en-Montagne

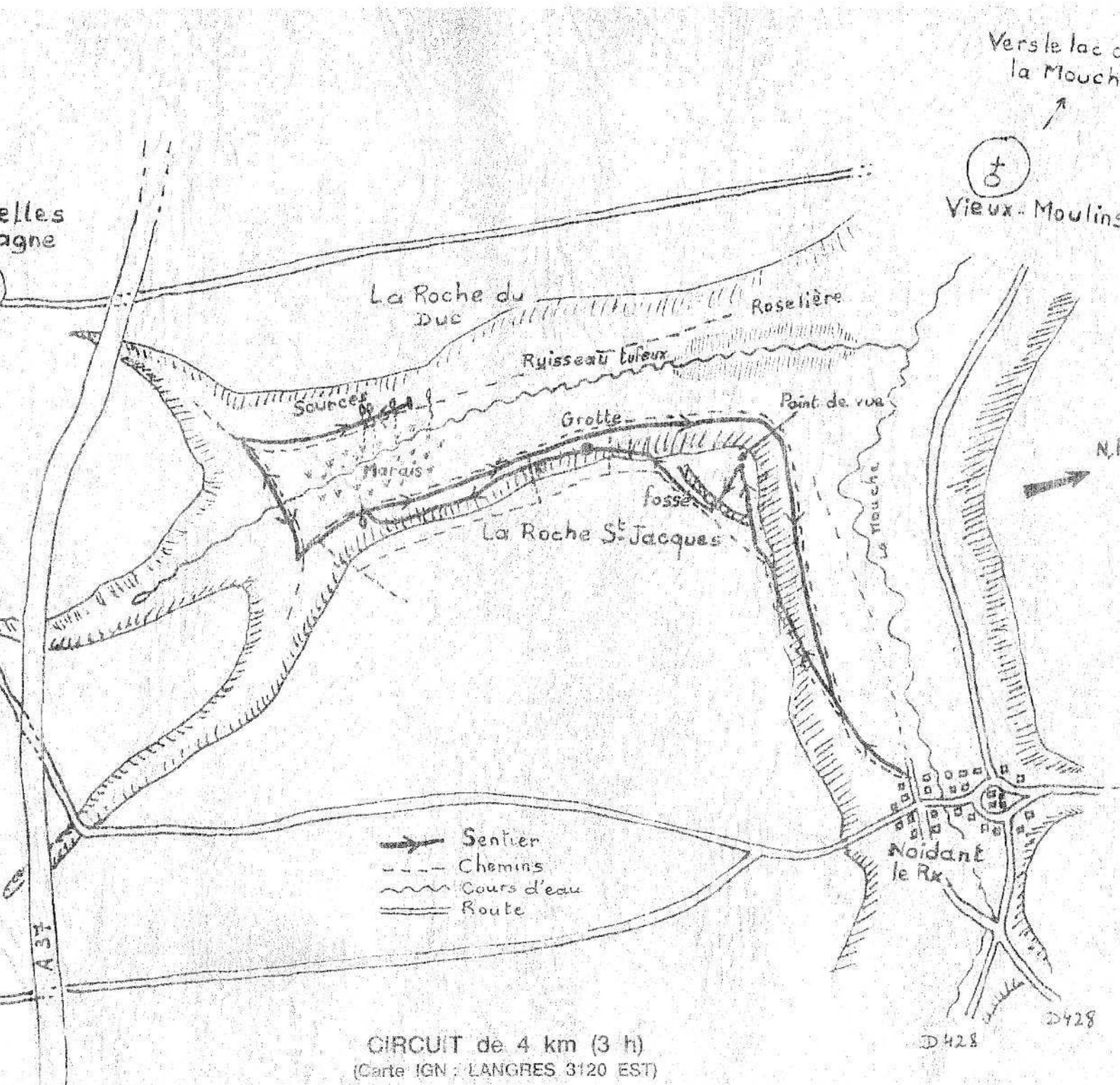
SIGFREL - FC Noidant-le-Rocheux

100 0 100 200 Mètres

1:10000

SCAN 250 ©IGN - 1999
©ONF - SIG S2 - V. Durtnick - 01-02-05





ANNEXE 7

Fiches des mesures n° 1 à 10

Pâturage extensif de la prairie

Objectifs correspondants

F : Conserver et améliorer l'état de la prairie mésophile à avoine élevée

F1 : Poursuite du pâturage extensif de la prairie

Description de l'action

La partie de la prairie comprise dans le site bénéficie d'une PHAE 2 qui fait suite à un contrat CTE herbagé. Il s'agit de conserver les aides incitatives à un pâturage extensif.

Habitats et espèces concernés

6510 - Prairies de mésophiles de plaine à avoine élevée.

Mesures contractuelles éligibles

Les mesures agri-environnementale MAE-T ne sont pas éligible car la partie de la parcelle incluse dans le site Natura 2000 représente environ 20% de l'îlot pris en considération par l'administration.

Degré de priorité NON PRIORITAIRE

Localisation

Prairie à l'aval du site (voir carte n° 8).
Partie de la parcelle ZC23 de Noidant-le-Rocheux.

Coût

Néant au titre de Natura 2000

Financement

Maître d'ouvrage

Exploitant des parcelles

Programmation annuelle

2008	2009	2010	2011	2012	2013

Contrôle, indicateurs de réussite

Fauche des cariçaies et coupe de saules dans le marais

Objectifs correspondants

D : Améliorer l'état du marais à grandes laïches

D1 : Enrichir la composition floristique du marais et limiter la progression des saules

Description de l'action

Il s'agit en premier lieu de ne pas altérer le milieu :
Cf. charte Natura 2000 en annexe 9.

Mais, faute d'entretien, la composition floristique se réduit par la dominance des laïches. Il s'agit de procéder à des fauches manuelles régulières, avec un pas de temps de 5 ans, avec exportation des produits de coupe.

Le front de progression des saules cendrés fera aussi l'objet de coupes manuelles de façon à maintenir la lisière actuelle (2007).

Habitats et espèces concernées

Habitat du damier de la succise.
Territoire de chasse de chauves-souris.

Degré de priorité
NON PRIORITAIRE

Mesure contractuelle éligible

Contrat A32305R-MOCA03
avec l'option b : intervention manuelle

Cf. cahier des charges en annexe 8

Localisation

Marais de fond de vallon
(cf. carte n° 8).
Parcelles E412 et voisines
à Noidant-le-Rocheux.

Coût

Sur devis, avec un plafond de 5000 €
TTC/ha/intervention, soit 2500 € pour une
surface d'environ 0,5 ha.

Financement

MEDAD et FEADER

Maître d'ouvrage

Les propriétaires ou toute structure
mandatée à cet effet

Programmation : une fois tous les 5 ans, en 2009 ou les années suivantes

2008	2009	2010	2011	2012	2013
	X				

Contrôle, indicateurs de réussite

Cf. Contrat A32305R-MOCA03 en annexe 8 et suivi scientifique du damier de la succise.

Coupe annuelle de la végétation de lisière dans la combe Vaubeton

Objectifs correspondants

G : Conserver en l'état les chênaies-frênaies et les lisières forestières
G2 : Entretien de la lisière de fond de combe Vaubeton

Description de l'action

La végétation de lisière est surtout développée dans la combe Vaubeton et bénéficie d'une coupe annuelle en fin d'été par la société de chasse, dans le cadre de l'entretien régulier des lignes de tir.
Cette pratique favorable doit perdurer.

Habitats et espèces concernés

6430 – Lisières forestières

Mesure contractuelle éligible

Aucun contrat.
Il s'agit d'une clause du bail de chasse.

Degré de priorité NON PRIORITAIRE

Localisation

Combe Vaubeton
(cf. carte n° 8).

Coût

Néant

Financement

Maître d'ouvrage
Sociétés de chasse

Programmation annuelle

2008	2009	2010	2011	2012	2013
X	X	X	X	X	X

Contrôle, indicateurs de réussite

Végétation coupée une fois par an en fin d'été.

Convention d'utilisation de la grotte

Objectifs correspondants

C : Maintien des populations de chauves-souris et de la grotte

A1 : Maîtriser l'accès de la grotte (en cas de fréquentation)

Description de l'action

Il s'agit en premier lieu de ne pas perturber les chauves-souris pendant la reproduction lors des regroupements nocturnes automnaux, et avec une moindre importance pendant leur repos hivernal.

En cas de reprise significative de la fréquentation, organisée ou non, des signature de convention(s) seront signées avec le(s) clubs/associations concernés pour régir les conditions de fréquentation : inscription préalable en mairie (ou autre), interdiction du 1 novembre au 15 avril, et du 15 août au 30 octobre (autorisation entre le 16 avril et le 14 août).

Habitats et espèces concernés

8310 - Grotte naturelle
Petit rhinolophe
Grand rhinolophe
Barbastelle
Vespertilion à oreilles échanquées
Vespertilion de Bechstein
Grand murin

Degré de priorité PRIORITAIRE

Mesure contractuelle éligible

Charte Natura 2000 (cf. annexe 9)

Localisation

Grotte de la Roche St-Jacques (cf. carte n°8).

Coût

néant

Financement

MEDAD et FEADER

Maître d'ouvrage

Commune de Noidant-le-Rocheux / ONF

Programmation (à définir en cas de reprise de la fréquentation)

Contrôle, indicateurs de réussite

Cf. suivi scientifique des chauves-souris.

Intégration des objectifs Natura 2000 dans la révision d'aménagement 2008-2023 des forêts communales

Objectifs correspondants

A1 : Placer à nouveau en série de protection-production les pentes rocheuses à tilleul et érables, en favorisant la régénération naturelle
 A2 : Créer un îlot de vieillissement autour de la Roche St-Jacques.
 G1 : Placer les forêts de fond de combe en série de protection-production
 H1 : Placer les forêts de plateau en série de protection-production
 H2 : Reconvertir en feuillus les plantations résineuses après coupe d'exploitation

Habitats et espèces concernés

9180* - Forêts de ravins calcaires à tilleul
 8210 - Végétation des pentes rocheuses calcaires
 9160 - Chênaie pédonculée-frênaie
 9130 - Hêtraie-chênaie à aspérule odorante

Description de l'action

L'ONF rédige en 2007 un nouveau document d'aménagement pour la période 2008-2013, avec des mesures qui vont dans le sens du Docob : mise en série de protection-production de la totalité des forêts communales du site, diversité des essences, régénération naturelle, maintien sur pied des arbres troués, sénescents ou morts.
 Il serait utile de rajouter :
 - deux îlots de vieillissement : autour de la Roche St Jacques et ravin de la Combe Bertin, de l'autre côté de l'A31 (en cas d'extension acceptée du site) ;
 - reconversion feuillue des parcelles de résineuses, après leur coupe d'exploitation.
 - pas de création de dessertes dans les pentes.

Degré de priorité

PRIORITAIRE pour les forêts de ravin

NON PRIORITAIRE pour les autres habitats

Localisation

Cf. carte n° 8.

Coût

Néant

Maître d'oeuvre

ONF

Programmation : intégration en 2008

2008	2009	2010	2011	2012	2013
X					

Contrôle, indicateurs de réussite

Tous les objectifs mentionnés ci-dessus devront être explicitement pris en compte dans le document d'aménagement 2008-2023.

Incitation des propriétaires privés à laisser mûrir les peuplements forestiers alluviaux

Objectifs correspondants

E : Obtenir à terme des forêts alluviales d'aulnes et de frênes

E1 : Favoriser la maturation des forêts alluviales

Description de l'action

Les accrus de trembles du fond de vallon peuvent évoluer vers une forêt alluviale de frênes. Il s'agit de laisser le peuplement évoluer naturellement, si besoin de planter des frênes, et d'éviter certaines pratiques préjudiciables à la maturité de la forêt alluviale : pas de drainage, pas de plantation de peuplier ni d'essences exogènes, pas de grandes coupes qui favoriseraient les trembles.

Habitats et espèces concernés

91EO* - Forêt alluviale d'aulnes et de frênes (non mature).

Degré de priorité

NON PRIORITAIRE

Mesure contractuelle éligible

Charte Natura 2000 (*cf. annexe 9*).

Contrat F22703 CA7 « Mise en œuvre de régénérations dirigées »

cf. cahier des charges en annexe 8.

Localisation

Peuplements forestiers en aval du marais.

Cf. carte n° 8.

Coût (sur devis)

L'aide est plafonnée aux montants suivants :

- crochetage, dégagement de semis naturels, lutte contre les espèces indésirables : 850 € HT / ha pour un passage,
- plantation protégée et entretenue : 13,5 € HT/plant

Financement (*non prioritaire*)

MEDAD et FEADER

Maître d'ouvrage

Propriétaires

Programmation :

signature des chartes après sensibilisation des propriétaires

Contrôle, indicateurs de réussite

Cf. Contrat F22703 CA7 en annexe 8 et charte en annexe 9.

Incitation des propriétaires privés à conserver en l'état les tufières

Objectifs correspondants

B : Maintien en bon état des petites tufières

B2 : Garantir le bon état de conservation des tufières en accord avec les propriétaires

Description de l'action

Il s'agit de préserver l'intégrité des tufières en proscrivant l'extraction de travertin, en évitant le drainage, en les protégeant lors des travaux forestiers.

Cf. Charte Natura 2000 en annexe 9.

Habitats et espèces concernés

7220* - Sources pétrifiantes

Degré de priorité

PRIORITAIRE

Localisation

Cf. carte n° 9 au verso.

Coût

Néant

Financement

Maître d'ouvrage
Propriétaires

Contrôle

Cf. suivis scientifiques.

Acquisitions foncières

Objectifs correspondants

B2 : Maîtriser le foncier et la gestion des tufières (priorité à celle de la combe Châtoillon)
D2 : Maîtriser le foncier et la gestion du marais

Description de l'action

Négociation de la vente et du prix de vente à l'amiable avec les propriétaires des parcelles suivantes de Noidant-le-Rocheux :
E 411 : 10 ares.
E 412 : 85 ares.
E 413 : 2 ares
E 418 : 22 ares, éventuellement.
Total de 97 ares à 1,19 ha.

Habitats et espèces concernés

7220* - Sources pétri-fiantes avec formation de tuf.
Damier de la succise.

Degré de priorité
NON PRIORITAIRE

Localisation

Le marais et les deux tufières dans le fond de vallon.
Cf. carte n° 8

Coût

A négocier avec les propriétaires et prévoir une estimation des Domaines.
Pour 1 ha environ de marais, prévoir entre 1500 et 2000 euros.

Financement

MEDAD et collectivités locales

Maître d'ouvrage

Commune de Noidant-le-Rocheux
ou CPNCA

Programmation : à définir selon opportunité d'achat

Contrôle, indicateurs de réussite

Vente des parcelles à la commune ou à un organisme à vocation de conservation de la nature.

Information sur l'interdiction de passage d'engins motorisés dans le site et surveillance

Objectifs correspondants

G : Conserver en l'état les chênaies-frênaies de fond de combe.

G4 : Bannir l'usage du quad dans le site.

Description de l'action

Quelques habitants utilisent occasionnellement le site pour la pratique du Quad.

Lors du Téléthon, un club local organise un rallye qui passe dans le vallon de Senance, avec l'autorisation de la municipalité de Noidant-le-Rocheux.

Il s'agit de faire respecter la loi (code forestier, code rural, loi du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels), rappelée par la circulaire du MEDD du 6 septembre 2005, en :

- ne donnant plus autorisation de passage d'engins motorisés (sauf véhicules de service) ;
- informant les usagers réguliers de leur situation irrégulière ;
- posant des panneaux d'information aux principaux accès du vallon ;
- verbalisant si nécessaire, après cette période d'information.

Habitats et espèces concernés

9160 - Chênaie -frênaie calcicole de fond de combe

Degré de priorité NON PRIORITAIRE

Localisation

A l'entrée des principaux chemins d'accès au vallon.

Coût

Sur devis pour les panneaux (prévoir 3 panneaux pour 1000 €).
Néant pour la surveillance (mission ONF).

Financement

MEDAD et collectivités locales

Maître d'oeuvre

Communes et ONF

Programmation : information en 2008, surveillance régulière ensuite

2008	2009	2010	2011	2012	2013
X	X	X	X	X	X

Contrôle, indicateurs de réussite

Absence de traces d'engins motorisés (sauf véhicules de service).

Modification des limites du site

Objectifs correspondants

A3 : Intégrer dans le site la forêt de ravin de la Combe Bertin, de l'autre côté de l'A31.
 G3 : Etendre le site à toute la combe Châtoillon
 H2 : Etendre le site aux limites des forêts communales soumises sur les plateaux

Description de l'action

Propositions d'ajustements de limite du site Natura 2000 à discuter avec les deux communes de Courcelles-en-Montagne et de Noidant-le-Rocheux.

Propositions de retrait du site :

- bois et prés du plateau de la Roche-au-Duc à Courcelles
- zones d'emprises de l'A31.
- prairie en aval du vallon (partie de la parcelle ZC23 de Noidant)

Propositions d'ajustement aux limites des forêts soumises :

- bois de Châtillon, y compris la parcelle plantée
- éperon barré de Noidant et côte de la vallée de la Mouche

Propositions d'ajouts de parcelles voisines contenant des habitats d'intérêt communautaire :

- forêt de ravin de Combe Bertin.

Habitats et espèces concernés

9180* - Forêts de ravins calcaires
 9160 - Chênaie-frênaie calcicole

Degré de priorité

PRIORITAIRE pour la forêt de ravin.
 NON PRIORITAIRE pour les autres habitats

Localisation

Cf. carte n° 9 au verso.

Coût

Néant

Financement

Maître d'oeuvre
 Structure animatrice

Programmation : en 2009 ou 2010.

2008	2009	2010	2011	2012	2013
	X	X			

Contrôle

Saisie des deux communes par le Préfet.
 Transmission du nouveau périmètre par le Préfet.

Entretien mécanique ou manuel des habitats ouverts	A32305R-MOCA03
---	-----------------------

Annule et remplace la mesure MOCA-03 du 3 octobre 2006.

Objectif poursuivi :

Contenir les espèces ligneuses dans les habitats ouverts ou semi-ouverts, et dans les habitats d'espèces animales et végétales de ces milieux.

Ces travaux font généralement suite à une première ouverture (mesure A32301P-MOCA01), notamment lorsque cette ouverture a généré des rejets ligneux indésirables. Ils peuvent également être mis en œuvre sur des zones ne nécessitant pas l'intervention lourde prévue par la mesure A32301P-MOCA01.

Cette mesure s'applique aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire des secteurs non agricoles et non forestiers, définis et localisés dans le Document d'objectifs.

Mesure éligible :

Mesure éligible au titre de la mesure 323B du PDRH

Zone d'application de la mesure :

Sites Natura 2000 (directive Habitats et Oiseaux) pour lesquels le Document d'objectifs a prévu cette mesure et dans lesquels les habitats et espèces suivants sont présents :

Liste indicative des habitats concernés :

Habitats non forestiers mentionnés dans l'arrêté du 16 novembre 2001 :

- 2330, 3110, 3130, 3140, 3150, 4010, 4030, 5110, 5130, 6110*, 6210, 6230*, 6410, 6430, 6440, 6510, 7110, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 8160*, 8210, 8220, 8310.

Pour les habitats **6440** : Prairies alluviales inondables et **6510** : Prairies maigres de fauche se reporter à la fiche **A32304R-MOCA04**.

Liste indicative des espèces concernées :

Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats mentionnés dans l'arrêté du 16 novembre 2001 :

- Chauve-souris, Amphibiens, Libellules et papillons
- Flore

Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux mentionnées dans l'arrêté du 16 novembre 2001, en particulier les espèces suivantes :

- A030 Cigogne noire, A031 Cigogne blanche, A081 Busard des roseaux, A084 Busard cendré, A119 Marouette ponctuée, A122 Râle des genêts, A338 Pie-grièche écorcheur.

Clauses et recommandations techniques :

- Intervention entre le 31 juillet et le 31 décembre, sauf indication contraire
- Pas de travail du sol, ni de mise en culture
- Pas de fertilisation, pas d'emploi de produits phytocides ni phytosanitaires sauf autorisation accordée en cas de lutte contre les chardons : traitement en localisé avec produits spécifiques autorisés
- Ne pas planter d'arbres ou d'arbustes
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

- Entretien par tronçonnage et bûcheronnage légers, fauche ou broyage mécanique, 2 fois maximum pendant la durée du contrat. La ou les années d'intervention seront précisées dans le contrat
- Maintien possible de certains îlots de buissons (à préciser dans les clauses complémentaires)
- Exportation des produits de broyage si les volumes sont trop importants pour les laisser sur place. Cette précision sera indiquée lors dans les clauses complémentaires.

Montage du dossier : Des clauses complémentaires relatives à la réalisation et aux engagements pourront être apportés lors du montage du dossier de contrat en fonction des spécificités liées à la nature de la parcelle contractualisée (accessibilité, pente, portance du sol, obstacles, présence d'espèces sensible, options retenues, ...).

A32305R-MOCA03

- Mode d'intervention :

Option a : intervention mécanique, à l'aide de faucheuse, broyeurs ou girobroyeurs selon les possibilités locales.

Option b : intervention manuelle, avec tronçonneuse, débroussailleuse et outils manuels.

Nature de l'aide proposée :

Un ou deux investissements pendant la durée du contrat sur une surface donnée.

Aide proposée :

Elle comprend l'intervention sur les parcelles prévues dans le contrat et la maîtrise d'œuvre ainsi que les frais de mise en décharge, les études et frais d'expert.

Montant proposé :

Le montant du projet se détermine d'après devis détaillé qui tiendra compte des caractéristiques des parcelles contractualisées (difficultés d'accès, pente, relief, rochers, exportation des végétaux...), du temps d'intervention et de la main d'œuvre. Les coûts plafonnés s'appuient sur une surface travaillée indicative.

- Pour l'option a, intervention mécanique,
le montant est limité à **4 000 € TTC / ha travaillé et par intervention**
- Pour l'option b intervention manuelle,
le montant est limité à **5 000 € TTC / ha travaillé et par intervention**

Engagements du bénéficiaire faisant l'objet de contrôle :

- Relevé des périodes d'intervention (entre le 31 juillet et le 31 décembre, sauf indication contraire).
- Réalisation effective des opérations prévues.

Justificatifs pour la mise en paiement :

- Plan de situation de la parcelle ou partie de parcelle objet de la mesure sur plan cadastral avec indication de la surface en plein indicative
- Factures certifiées acquittées ou mémoires détaillés des travaux réalisés en régie

Indicateurs de suivi :

Surface cumulée des secteurs ayant fait l'objet des travaux et montant total des travaux réalisés.

Date :

Signature du bénéficiaire du contrat

Mise en oeuvre de régénérations dirigées

F22703 CA7

Objectif poursuivi : La mesure concerne la mise en oeuvre de **régénérations dirigées** spécifiques à certains habitats d'intérêt communautaire **au bénéfice des habitats** visés par les arrêtés du 16 novembre 2001, selon une logique non productive.

Partant du principe que la **régénération naturelle est à privilégier** lorsqu'elle est possible (maintien de la diversité génétique, adaptation aux conditions stationnelles), cette mesure vise à conserver l'intégrité des habitats d'intérêt communautaire présentant une faible régénération ou pour lesquels une **difficulté prononcée de régénération** constitue une menace particulière.

On rappelle que la régénération réclame souvent du temps et que la plantation reste une solution de dernier recours lorsque le maintien du peuplement dans des **conditions favorables à l'émergence du semis** naturel reste inefficace. Ceci est d'autant plus vrai que le milieu est fragile et donc sensible à une intervention brutale.

Zone d'application de la mesure :

Sites Natura 2000 (directives habitats et oiseaux) pour lesquels le document d'objectifs a prévu des régénérations dirigées et dans lesquels les habitats suivants sont présents :

Liste indicative des habitats concernés en priorité :

91D0, Tourbières boisées

91F0, Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)

9150, Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion

Remarque : pour l'habitat 91E0, Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae), le financement sur l'enveloppe annuelle régionale d'un contrat Natura 2000 mettant en oeuvre cette mesure pour cet habitat au-delà de la ripisylve n'est pas prioritaire.

Clauses et recommandations techniques :

- favoriser les essences faisant partie du cortège naturel précisé dans le cahier d'habitat, toute strate confondue.
- favoriser la diversification des essences dans les régénérations et les plantations.
- dégager les taches de semis acquis naturellement.
- au besoin crochitage superficiel du sol pour favoriser les semis ou lutter contre la végétation concurrente
- lutter manuellement ou mécaniquement contre les espèces ne faisant pas partie du cortège naturel de l'habitat, proscrire les dégagements chimiques.
- planter (si nécessaire) des essences faisant partie du cortège naturel de l'habitat, à des densités inférieures ou égales à 100 tiges/ha.
- deux dégagements non chimiques seront réalisés si besoin dans les cinq ans qui suivront la plantation
- protéger individuellement les individus issus de plantation contre le gibier.
- la densité minimale à atteindre 5 ans après la plantation est de 80 plants vivants par ha dont au moins 80 % sont affranchis de la végétation adventice et protégés du gibier.

Clauses complémentaires à préciser dans les documents d'objectifs ou en annexe des contrats :

Le cas échéant, localiser les plantations sur le plan de localisation des travaux.

Nature de l'aide proposée : un investissement unique pendant la durée du contrat.

Aide proposée : elle comprend la maîtrise d'œuvre, les études, frais d'expert et les travaux proprement dits. Les surfaces indiquées sont indicatives.

F22703 CA7

Montant proposé : il est à justifier sur facture (ou sur devis). L'aide sera plafonnée aux montants suivants :

- crochetage, dégagement de semis naturels, lutte contre les espèces indésirables : **850 € HT / ha pour un passage**
- plantation protégée et entretenue : **13,5 € HT / plant.**

Financement proposé :

Mesure éligible à l'annexe V de la circulaire du 24 décembre 2004 : F27003 "Mise en oeuvre de régénérations dirigées".

- 55 % FEADER PDRH mesure 227
- 45 % MEDAD

Engagements du bénéficiaire, faisant l'objet de contrôle :

- Fournir au moins un couple de photos numériques datées avant et après les travaux, présentant la plantation et un objet fixe à proximité, facilement identifiable sur le couple de photos (un arbre singulier, par exemple).
- Densité minimale atteinte 5 ans après la plantation de 80 plants vivants par ha dont au moins 80 % affranchis de la végétation adventice et protégés du gibier.

Justificatifs à produire pour le paiement :

- Facture ou mémoire détaillé des travaux réalisés.
- Plan de situation de la plantation, le cas échéant

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Surface (indicative) cumulée des habitats ayant fait l'objet de régénérations dirigées et montant total des travaux réalisés.

Date :

Signature du bénéficiaire du contrat

Annule et remplace la mesure type régionale n°F27 003 CA7 de janvier 2007.

DIREN CA 30 novembre 2007
Validation CRFPF : 18 décembre 2006

Charte Natura 2000

Site FR2100329 n° régional 84

« Vallon de Senance à Courcelles-en-Montagne et Noidant-le-Rocheux »

(figurant au DOCOB validé par l'arrêté préfectoral n° xxx en date du xx/xx/xx)

Présentation du site Natura 2000 :

Le vallon de Senance est taillé dans le calcaire qui se manifeste sous la forme de puissantes falaises et d'une petite grotte riche en chauves-souris. A leur pied, les pentes recouvertes d'éboulis sont occupées par un type de forêt très original, proche des forêts de ravin de la montagne jurassienne, avec des érables, des tilleuls et la monnaie du pape sauvage. Dans le fond de vallon, l'eau apparaît en plusieurs sources grâce à une couche de marne sous le calcaire. Chargée de carbonate, elle dépose du tuf au contact de l'air, notamment en deux belles tufières. L'eau irrigue un petit marais où vit un papillon rare, le damier de la succise, puis circule dans le ruisseau de Senance qui traverse des boisements d'aulnes et de frênes, des marais à hautes herbes et des prairies pâturées, avant de rejoindre la Mouche.

Recommandations générales :

Autoriser l'accès à toute personne dûment mandatée par l'administration aux fins d'inventaires, de suivis scientifiques ou de contrôle prévus dans le document d'objectifs sur les parcelles concernées par l'adhésion à la charte Natura 2000, et sous réserve que l'adhérent à la charte soit prévenu au préalable des jours de passage.

MILIEUX FORESTIERS HUMIDES ET LES PRAIRIES A HAUTES HERBES ASSOCIEES

Recommandations spécifiques :

- Respecter le code des bonnes pratiques forestières (CBPS).
- En cas d'élaboration d'un plan simple de gestion, celui-ci devrait être mis en conformité avec les engagements souscrits dans la présente charte.

Engagements spécifiques :

Engagement 1 : Ne pas drainer la parcelle.

Le maintien des essences (frêne, aulne) et des autres espèces végétales (reine des prés, eupatoire...) qui les accompagnent dépend de la circulation de l'eau dans les alluvions. Tout drainage aurait pour effet de modifier les facteurs écologiques de cet habitat.

Engagement 2 : Ne pas planter de peupliers et autres essences exogènes ou cultivars.

Le peuplement arboré doit rester à base de tremble (*Populus tremula*), frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et d'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*). Il ne faut pas planter d'autres essences comme les peupliers botaniques (*Populus nigra*, *P. alba*, *P. canescens*) ou les peupliers hybrides.

Engagement 3 : Favoriser la régénération naturelle et un peuplement irrégulier

Le renouvellement du peuplement se fera au moyen des régénérations naturelles de frêne élevé et d'aulne glutineux au bord de la rivière. Les tiges d'avenir seront conservées et entretenues, donnant peu à peu au peuplement l'allure d'une futaie jardinée (arbres de différents âges). Tout enrichissement éventuel se fera avec des frênes élevés de souche locale.

Engagement 4 : Conserver les arbres morts.

Les arbres morts sur pied (chandelle) ou abattus au sol seront laissés en l'état afin d'offrir le gîte et la nourriture pour la faune cavernicole (oiseaux, chauves-souris).

Des coupes sanitaires sont néanmoins autorisées en cas de signalement d'attaques de champignons ou d'insectes dans la région. La coupe de branches menaçantes est également conseillée au voisinage de chemins publics.

TUFIERES

Engagements spécifiques :

Engagement 1 : Ne pas prélever de tuf.

Il faut plusieurs dizaines d'années, voire la centaine, pour reconstituer cet édifice naturel. Il est donc important de ne pas prélever de tuf (ou travertin).

Engagement 2 : Ne pas drainer la tufière.

Le creusement de rigoles pour évacuer plus rapidement l'eau aurait pour effet l'assèchement de la tufière et le remplacement de la végétation spécifique de mousses par des plantes communes.

Engagement 3 : Protéger la tufière lors des travaux forestiers.

Lors de leurs manœuvres, les engins de débardage peuvent occasionner des altérations irrémédiables en cassant le tuf ou en modifiant les écoulements. Signaler et matérialiser les limites de la tufière lors de tels travaux commandés par l'adhérent ou porté à la connaissance de l'adhérent.

GROTTE DE NOIDANT-LE-ROCHEUX

Engagements spécifiques :

Engagement 1 : Ne pas pénétrer dans la grotte durant les périodes vitales pour les chauves-souris

Ne pas pénétrer dans la grotte de mi-août à mi-avril pour ne pas gêner l'hibernation et la reproduction des chauves-souris.

Engagement 2 : Ne pas obstruer l'entrée de la grotte

Ne pas poser de porte ou de grille, sans avis du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne. Ne pas déposer de branches et autres objets devant l'entrée ou à l'intérieur.

MARAIS (milieu de vie du papillon damier de la succise)

Engagements spécifiques :

Engagement 1 : Ne pas drainer le marais.

Le creusement de rigoles pour évacuer plus rapidement l'eau aurait pour effet l'assèchement du marais et le remplacement de la végétation de laïches par des fourrés (saules, bourdaine...).

Engagement 2 : Ne pas planter d'arbres.

Le milieu doit rester herbacé pour conserver sa capacité d'accueil du damier de la succise.

RUISSEAU (habitat du chabot)

Engagements spécifiques :

Engagement 1 : Ne pas piétiner le fond du lit de la Senance

Le fond graveleux du lit est indispensable pour la reproduction du chabot (et de la truite), en aval des sources principales en rive gauche. Il ne doit pas être perturbé par le passage d'engins. Si la traversée ne peut être évitée, des tubes seront placés dans le fond du lit pour servir de pont.

Engagement 2 : Entretien des berges

Les propriétaires des parcelles attenantes à la Senance doivent entretenir les berges. Ce travail sera fait selon les directives de la Fédération de pêche de Haute-Marne.

FORETS DE PLATEAU, DE RAVIN, DE FOND DE COMBE, LISIERES ET VEGETATION DES PENTES ROCHEUSES CALCAIRES

Recommandations spécifiques :

- Respecter le code des bonnes pratiques forestières (CBPS).
- Dans le prochain document d'aménagement (2008-2023), placer en série de protection-production toutes les parcelles forestières des forêts de Noidant-le-Rocheux et de Courcelles-en-Montagne incluses dans le périmètre actuel ou modifié du site FR21000329.

Engagements spécifiques :

Engagement 1 : Respecter la diversité des essences :

La diversité des essences spontanées dans les peuplements actuels sera privilégiée sans exclure une ou plusieurs essences-objectif. Dans la chênaie de plateau, on cherchera à favoriser le retour du hêtre.

Engagement 2 : Régénération naturelle et absence de nouvelles plantations :

Aucune plantation ne sera prévue, mais les régénérations naturelles seront favorisées

Engagement 3 : Reconversion en futaie irrégulière des forêts de ravin :

La forêt de ravin à tilleuls et érables sera reconvertie en futaie irrégulière, avec une récolte pied par pied.

Engagement 4 : Reconversion des plantations résineuses :

Après la coupe d'exploitation, les plantations résineuses actuelles seront reconverties en feuillus, en choisissant les essences selon la typologie du sol (se référer au catalogue des stations).

Engagement 5 : Augmenter le taux de bois mort :

Afin de favoriser les animaux cavernicoles (chauves-souris, oiseaux, insectes), les arbres morts ou sénescents seront conservés en place. En outre, un îlot de vieillissement sera établi autour de la Roche St-Jacques. Des coupes sanitaires sont néanmoins autorisées en cas de signalement d'attaques de champignons ou d'insectes dans la région. La coupe de branches menaçantes est également conseillée au voisinage de chemins publics.

Engagement 6 : Conserver la clause d'entretien dans le bail de chasse :

La clause de broyage des lignes de chasse est bénéfique aux lisières du fond de combe Vaubeton. Elle sera conservée dans les futurs baux en spécifiant une période qui ne nuit pas à la faune (entre le 15 août inclus et l'ouverture de la chasse).

Fait à :

le :

Signature de l'adhérent :

Site Natura 2000 n°84 « Vallon de Senance »

*Communes de Noidant le Rocheux
et Courcelles en montagne (Haute-Marne)*

Inventaire chiroptérologique

Août 2006

Réalisation :

David BECU, Chargé d'études du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Pour le compte :

Alain Chiffaut

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

Dans le cadre de la rédaction du Document d'Objectifs du site Natura 2000 n°84 « Vallon de Senance », le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne s'est vu confier par Alain Chiffaut, un inventaire chiroptérologique.

I. CARACTERISTIQUES DU SITE

Le site Natura 2000 est constitué dans sa majorité de milieu forestier. Un marais est également présent dans le fond du vallon ainsi qu'une grotte située à l'Est du site qui est potentiellement favorable à l'accueil des chauves-souris.

II. METHODOLOGIE ET RESULTATS D'INVENTAIRE

Pour inventorier les chauves-souris présentes sur le site Ntura 2000, 3 méthodes ont été utilisées :

- Recherche des données bibliographiques concernant la présence de chauves-souris dans la grotte de Noidant le Rocheux
- Ecoute acoustique à l'aide d'un détecteur d'ultrasons
- Capture avec des filets japonais devant la grotte de Noidant le Rocheux.

a. Données bibliographiques concernant la grotte de Noidant le Rocheux

A notre connaissance, depuis 1985, 5 prospections ont été réalisées dans la grotte et uniquement en période d'hibernation.

Données bibliographiques : Grotte de Noidant le Rocheux

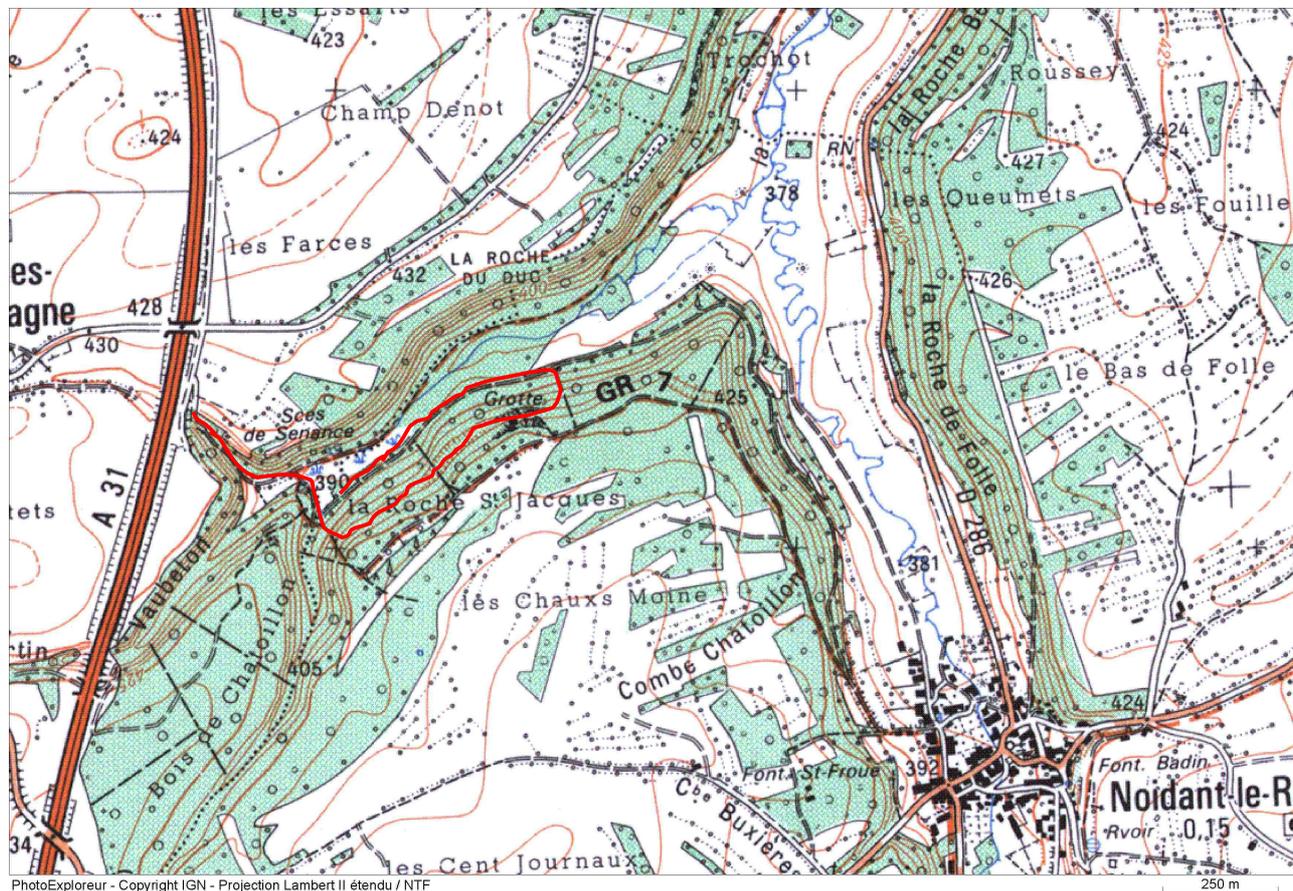
espèce	dernière date d'observation	Effectif maximum	période
<i>Barbastelle d'Europe</i>	10/02/2003	5	hibernation
<i>Murin de Bechstein</i>	10/02/2003	1	hibernation
<i>Murin de Daubenton</i>	15/01/1998	1	hibernation
<i>Grand Murin</i>	10/02/2003	1	hibernation
<i>Murin à moustaches</i>	10/02/2003	5	hibernation
<i>Oreillard sp</i>	10/02/2003	2	hibernation
<i>Petit Rhinolophe</i>	10/02/2003	2	hibernation

D'après les données récoltées, le site peut être considéré comme intéressant sans plus pour l'hibernation des chauves-souris. Toutefois, il est probable à la vue de la configuration du site que les effectifs sont fortement sous estimés. La capture aux filets de cet été est là pour le prouver (cf. paragraphe I.c)

b. Ecoute acoustique

La technique utilisée pour inventorier les espèces sur le site Natura 2000 est l'écoute acoustique à l'aide d'un détecteur d'ultrasons. Pour cette étude, un détecteur hétérodyne + expansion de temps (Pettersson D980) a été utilisé.

Une soirée d'écoute a été réalisée le 12/07/06 ce qui correspond à la période d'élevage des jeunes.



Parcours effectué au détecteur d'ultrasons ———

Résultats de l'écoute acoustique

espèce	Importance des contacts	Commentaires
<i>Barbastelle d'Europe</i>	1	lisière forêt proche autoroute
<i>Murin de Daubenton</i>	Nombreux contacts Quelques contacts	proximité de la grotte forêt
<i>Murin à oreilles échanquées</i>	Nombreux contacts Quelques contacts	proximité de la grotte forêt
<i>Petit Rhinolophe</i>	Nombreux contacts	proximité de la grotte
<i>Noctule de Leisler</i>	quelques contacts	marais
<i>Pipistrelle commune</i>	quelques contacts	proximité de la grotte

Les chauves-souris ont été essentiellement contactées à proximité de la grotte. La faible activité en forêt s'explique en partie du fait que la forêt est très fermée (très peu de trouée). Le marais qui constitue une grande clairière, les lisières forestières et les quelques trouées sont les lieux où notamment la Noctule de leisler et la Barbastelle ont été contactées.

Un autre facteur important est à prendre en compte. La plupart des espèces présentes ont des distances de détection inférieures à 20 mètres. Or la taille des arbres est très importante notamment au niveau des forêts situées sur les versants du vallon. Il est donc fort probable que les chauves-souris chassant dans la canopée des arbres ne soient pas détectées.

L'activité importante au niveau de la grotte montre le potentiel de cette cavité comme gîte de repos nocturne en période estivale (arrivée des individus uniquement pendant la nuit) et comme gîte d'estivage notamment pour des mâles ou jeunes isolés.

c. Capture aux filets

Une capture avec des filets japonais a été réalisée le 23/08/06.

Les résultats ont confirmés l'intérêt de cette cavité en période estivale. 9 espèces de chauves-souris ont été capturées en sortie de cavité avec des effectifs très importants. Les individus capturés étaient entrants et sortants ce qui confirme le potentiel du site comme gîte de repos nocturne en période estivale (individus entrants) et comme gîte d'estivage (individus sortants).

Résultats de la capture aux filets : Grotte de Noidant le Rocheux

espèce	Nbre d'individus capturés*
<i>Barbastelle d'Europe</i>	2
<i>Murin de Bechstein</i>	20
<i>Murin de Daubenton</i>	14
<i>Murin de Natterer</i>	13
<i>Murin à oreilles échanquées</i>	18
<i>Grand Murin</i>	3
<i>Oreillard roux</i>	3
<i>Petit Rhinolophe</i>	4
<i>Grand Rhinolophe</i>	5
<i>Total</i>	82

* un marquage des individus capturés évite de compter plusieurs fois le même individu

III. SYNTHÈSE DES ESPÈCES OBSERVÉES

12 espèces au total ont été recensées.

Toutes les espèces de chauves-souris européennes figurent à l'annexe IV de la Directive « Habitats » et sont protégées en France.

Six espèces recensées sur le site Natura 2000 sont inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats » : le Grand Murin, le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Murin de Bechstein, le Murin à oreilles échanquées et la Barbastelle d'Europe.

Statut et synthèse des espèces observées dans le site Natura 2000

Espèces		Protection			Menaces		Statut biologique site N 2000		Valeur patrimoniale
		AnII	AnIV	Nm1	Fr.	Ch-Ard	Grotte	forêt/marais	
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	x	x	x	V	E	E	TP	★★★
Petit Rhinolphe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	x	x	x	V	E	E	T	★★★
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	x	x	x	V	E	E / H	T	★★★
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	x	x	x	V	E	E	T	★★★
Murin de bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	x	x	x	V	V	E / H	TP	★★★
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	x	x	x	V	E	E / H	TP	★★★
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>		x	x	S	V	E / H	TP	★
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>		x	x	S	S	E / H	T	★
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>		x	x	S	V	E	TP	★★
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>		x	x	S	S	H	TP	★
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>		x	x	V	R		T	★★
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>		x	x	S	S		T	★

Niveaux de protection

Directive 92/43/CEE, dite Directive « Habitats-Faune-Flore »,

Annexe II (**AnII**), « espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation »

Annexe IV (**AnIV**), « espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte ».

Arrêté modifié (**NmX**) du X7/04/X98X fixant la « liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire français ».

Niveaux de menace :

France (Fr.), Champagne-Ardenne (Ch-Ard)

- E : espèce en danger
- V : espèce vulnérable
- R : espèce rare
- S : espèce à surveiller

Statut biologique :

- R : reproduction
- E : estivage
- H : hibernation
- T : Territoire de chasse confirmé
- TP : Territoire de chasse potentiel

Valeur patrimoniale:

- ★★★ : Fort
- ★★ : Moyen
- ★ : Faible

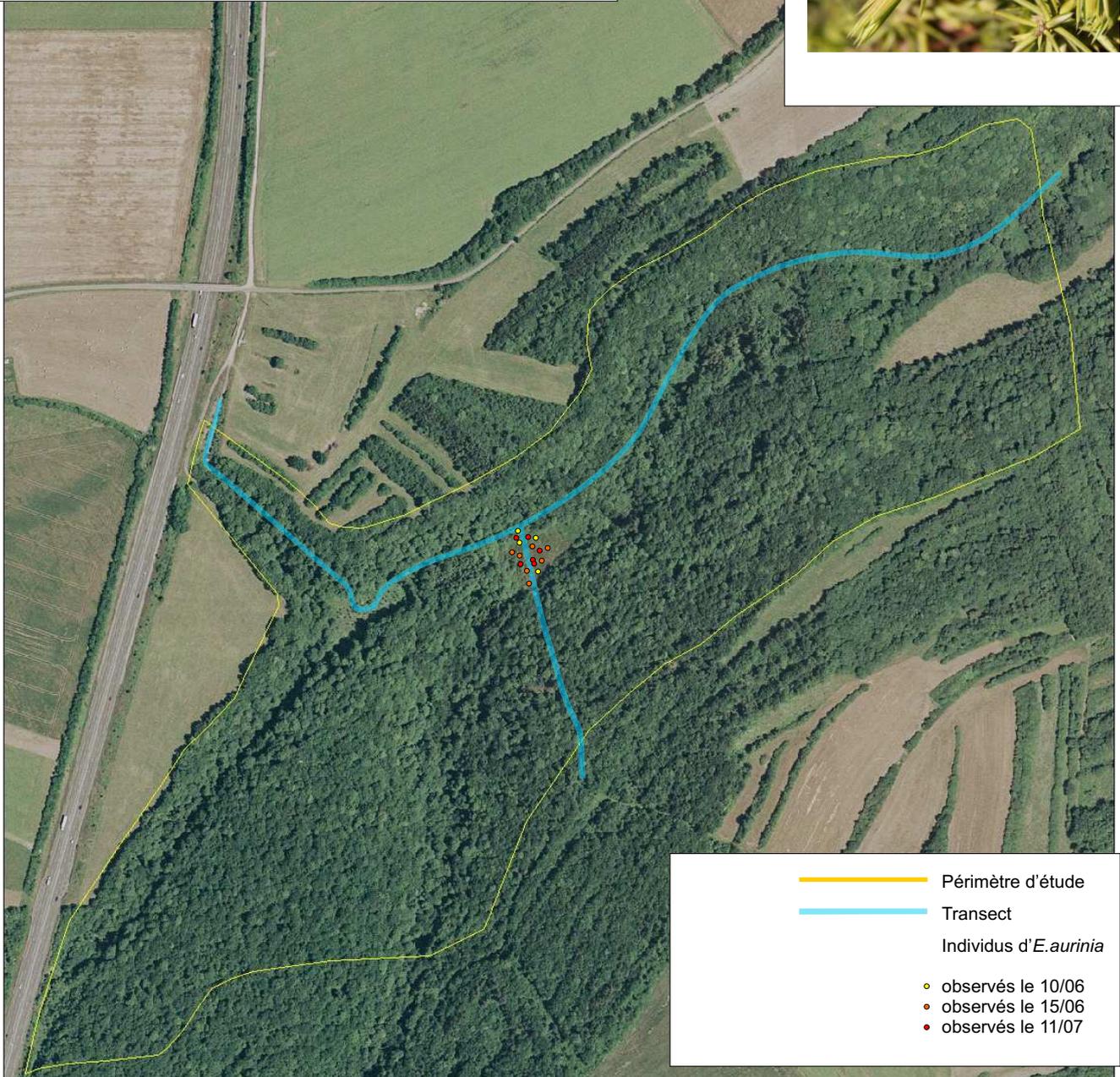
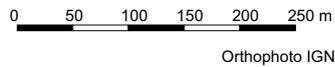
III. RECOMMANDATIONS

Éléments favorisant la présence des chauves-souris.	Espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats » ciblées
Présence de clairières	le Grand Murin, le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Murin de Bechstein, le Murin à oreilles échancrées et la Barbastelle d'Europe.
Présence d'îlots de vieux arbres permettant de favoriser le nombre de cavité dans les arbres	le Murin de Bechstein et la Barbastelle d'Europe

Suivis complémentaires	Espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats » ciblées
Capture aux filets en septembre pour vérifier notamment si la grotte ne constitue pas un lieu de rassemblement pour l'accouplement des espèces forestières.	le Murin de Bechstein et la Barbastelle d'Europe
Recherche des arbres gîtes	le Murin de Bechstein et la Barbastelle d'Europe.
Suivi hivernal de la grotte (1 fois tous les 5 ans)	le Grand Murin, le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Murin de Bechstein, le Murin à oreilles échancrées et la Barbastelle d'Europe.

Recherche d'espèces de valeur patrimoniale Vallon de Senance

Juin-Juillet 2006



Longueur du transect 1412 m
 Temps de parcours 1 heure
 Espèces recherchées *Euphydryas aurinia*
Euphydryas maturna
Lopinga achine

Inventaires

Date	T (°C)	Heure démarrage	Vent (m/s)	Nébulosité	Nombre d'individus		
					<i>E. Aurinia</i>	<i>E. maturna</i>	<i>Lopinga achine</i>
10/06/2006	22,5	14h00	2	Quelques cumulus	4	0	0
15/06/2006	23	13h30	2	Quelques nuages d'altitude	7	0	0
11/07/2006	29	14h00	1	Pas de nuages	4	0	0

Annexe 13

Liste des membres du comité de pilotage SITE NATURA 2000 N° 84 : « Vallon de Senance »

Monsieur le Préfet de la Haute-Marne 89, rue Victoire de la Marne 52011 CHAUMONT Cedex
DIREN 44, rue Titon 51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
DDAF 4, cours Marcel Baron 52011 CHAUMONT Cedex
ONF 19 avenue Ashton 52000 CHAUMONT
ONCFS Rue de la Fontaine 52340 BIESLES
ONEMA Port de la Maladière 52002 CHAUMONT
Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne 26, avenue 109ème R.I. 52011 CHAUMONT
CRPF de Champagne-Ardenne 6, place Sainte Croix 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Monsieur le Conseiller Général du canton de Langres 52200 SAINT MARTIN LES LANGRES
Monsieur le Maire 52200 COURCELLES EN MONTAGNE
Monsieur le Maire 52200 NOIDANT LE ROCHEUX
Communauté de Communes de l'Etoile de Langres 31 rue Charles Béligné 52200 LANGRES
CSRPN de Champagne-Ardenne BP 224 52007 CHAUMONT Cedex
Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne Château de Val Seine 10110 BAR SUR SEINE
LPO 4, place du Maréchal Joffre 51301 VITRY-LE-FRANCOIS
Nature Haute-Marne BP 122 52001 CHAUMONT Cedex
Syndicat Départemental de la Propriété Foncière Agricole 14, rue des érables 52000 LAHARMAND
Syndicat Départemental des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs Maison de l'Agriculture 52011 CHAUMONT Cedex
Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne 16, rue des Frères Parisot 52004 CHAUMONT Cedex
Fédération Départemental pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique Port de la Maladière 52002 CHAUMONT Cedex
Comité Départemental de Randonnée Pédestre 2, impasse Pré sous la ville 52320 GUDMONT-VILLIERS

Comité Départemental du Tourisme et du Thermalisme Cours Marcel BARON 52000 CHAUMONT

Comité de pilotage du site Natura 2000 n° FR2100329 dit « Vallon de Senance »

Compte-rendu de la réunion n°1 d'installation du comité et de première présentation du site du mardi 27 septembre 2005

Ouverture de la réunion par M. Charbonnel, de la DDAF Haute-Marne et représentant le Préfet pour cette séance.

1/ Présentation de la procédure Natura 2000 par M. Peseux, de la DIREN Champagne-Ardenne

M. Peseux rappelle les grandes lignes de Natura 2000, déjà bien connu par les participants. Il explique le mode de recrutement de l'opérateur, chargé de l'élaboration et de l'animation du document d'objectifs du site.

Il précise une nouveauté apportée par la loi de Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005 : le comité de pilotage peut désormais être présidé par un élu concerné par le site. A défaut, l'Etat continue de jouer ce rôle. En conséquence, pour ce site, les deux maires de Noidant-le-Rocheux et de Courcelles-en-Montagne seront sollicités.

2/ Présentation du site par M. Chiffaut, cabinet retenu pour ce site

Le site occupe la tête de vallon de Senance qui débouche sur la vallée de la Mouche. Il est essentiellement forestier, avec plusieurs habitats d'intérêt communautaire :

- forêt de ravin à tilleuls et érables, contenant une population importante de lunaire (monnaie du pape)
- hêtraie à dentaire sur versants exposés au nord
- hêtraie-chênaie-charmaie à aspérule odorante sur le plateau
- aulnaie-frênaie dans le fond de vallon marécageux.

D'autres habitats d'intérêt communautaire, plus réduits en surface, ont été recensés :

- prairie à hautes herbes (reine des prés) sur sol marécageux
- source tufeuse
- végétation de falaise

Enfin, d'autres habitats d'intérêt régional sont présents :

- végétation de ruisseau à cresson
- marais à grandes laîches

3/ Présentation de la méthode de travail

M. Chiffaut explique le déroulement de la réalisation du document d'objectifs de ce site.

Il commencera par un diagnostic socio-économique cet hiver : foncier, usages (chasse et activités pédagogiques, notamment), sylviculture... Pour ce faire, des entretiens auront lieu avec les deux maires, l'ONF, les associations de chasse, etc.

Du printemps à la fin de l'été 2006, le diagnostic écologique sera réalisé : étude précise des habitats et cartographie, recherche d'espèces d'intérêt communautaire non signalées (papillons forestiers, chauves-souris, par ex.), synthèse et analyse.

La seconde réunion du comité de pilotage pourrait avoir lieu en automne 2006 pour la présentation du diagnostic et des orientations de gestion.

Ensuite, au cours de l'hiver 2006-2007, les objectifs de gestion seront définis et les contrats Natura 2000 choisis.

Le document d'objectifs complet pourra être présenté lors de la troisième et dernière réunion du comité de pilotage au début de l'année 2007.

Concernant l'information de la population locale, il est prévu des séances dans chacune des deux communes, l'une à la mi-2006 pour faire part des résultats des prospections de terrain, l'autre fin 2006 pour présenter les objectifs et les types de contrat.

Un média sera créé pour informer le plus grand nombre, soit un petit journal spécifique (2 numéros), soit un encart dans un éventuel bulletin municipal. Le média le plus pertinent sera déterminé en concertation avec les deux maires.

4/ Résumé des discussions

Nom du site :

Il eut été préférable de retenir le nom utilisé localement de « Combe de Senance », plutôt que « vallon ».

Surface du site :

La surface est passée de 73 à 48 ha suite à l'utilisation d'un système d'information géographique (outil plus précis).

Grotte à Noidant-le-Rocheux

Il existe une grotte à chauves-souris dans le site.

Elle est fréquentée par des amateurs de spéléologie.

Les falaises qui encadrent cette grotte sont utilisées pour l'escalade.

Eperon barré

Il existe un éperon barré bien apparent dans le site qu'il serait bon de signaler et, éventuellement, de mettre en valeur à l'occasion de la gestion ultérieure du site. Un autre éperon est limitrophe du site, au-dessus de Noidant.

Sentier pédagogique :

Un sentier nature a été aménagé il y a environ 10 ans par le CPIE de Rouvres-sur-Aube et la commune de Noidant. Le site fait encore l'objet de visites pédagogiques.

Fréquentation des quads

Des quads sont passés dans le site cet été. Cet usage de la nature, qui devient de plus en plus fréquent, est contrevenant à la loi qui autorise les engins motorisés uniquement sur les voies ouvertes à la circulation.

Autoroute A31

La SAPRR procède au passage à deux fois trois voies. Il faudra veiller à ce que le site ne soit pas concerné par l'emprise. C'est une occasion pour leur faire remplacer le dispositif d'écoulement des eaux de ruissellement par un bassin de décantation.

Contrats et réglementation des coupes forestières

Vis-à-vis de l'exploitation forestière, il est rappelé que le document d'objectifs ne produit pas de réglementation nouvelle et qu'il se bornera à proposer des contrats et des chartes Natura 2000 aux propriétaires forestiers. Ceux-ci restent libres de s'engager ou non : s'ils signent un contrat, ils percevront une aide financière ; s'ils signent une charte de respect du milieu, ils seront exonérés de la part communale de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

Cependant, l'administration se réserve le droit de ne pas autoriser ou ne pas faire bénéficier des aides à l'investissement forestier (AIF) des travaux qui auraient pour effet de détruire un habitat d'intérêt communautaire (par ex. le remplacement d'une hêtraie par une plantation de résineux, ou la plantation de peupliers dans un marais).

M. Charbonnel clôt la séance et donne rendez-vous à l'automne 2006 pour la seconde réunion du comité de pilotage.

Comité de pilotage du site Natura 2000 n° FR2100329 dit « Vallon de Senance »

Compte-rendu de la seconde réunion concernant le document d'objectifs le 20 novembre 2007

Présidence de Mme GILLET, du service 'environnement' de la DDAF Haute-Marne, représentant M. le Préfet pour cette séance.

Mme GILLET accueille les participants et rappelle qu'une première réunion de présentation du site avait eu lieu le 22 septembre 2005.

L'objet de cette seconde réunion est de présenter les mesures de gestion et de valider le document d'objectifs.

1/ Présentation du document d'objectif complet par M. Chiffaut, opérateur de ce site

2/ Résumé des discussions

La prairie et les mesures agri-environnementales territorialisées (MAEt) :

M. LECONTE demande si la parcelle de prairie peut bénéficier des MAEt si elle se situe à cheval sur le site. Selon lui, il manque un engagement unitaire concernant le chargement en bétail dans la MAEt proposée dans le document d'objectifs.

Mme GILLET précise que le contrat est signé pour un îlot entier à condition que la partie incluse dans le périmètre Natura 2000 soit significative. Elle consultera les données de la DDAF dès la semaine prochaine pour informer l'opérateur.

M. HENRIOT suggère alors de retirer cette mesure du document d'objectifs et de proposer le retrait de la parcelle de prairie du site puisque celle-ci n'est pas dans un état de conservation optimal et que l'enjeu du site est plutôt forestier.

M. RENAUT demande si de tels contrats agricoles sont possibles dans le périmètre de protection rapproché du captage de Noidant-le-Rocheux, hors site Natura 2000.

M. HENRIOT précise que de telles aides existent en effet et sont réservées à des bassins versants prioritaires et aux captages prioritaires au titre de la directive cadre sur l'eau (DCE).

La pratique du Quad :

M. CHIFFAUT rappelle que la pratique illégale du Quad est la seule activité humaine posant des problèmes dans le site, à savoir le piétinement des bords de chemin (végétation de lisière) et le bruit susceptible de déranger la faune.

M. LECONTE ajoute que les chemins de la tête de vallon sont d'autant plus fragiles qu'ils sont souvent humides.

M. BENARD rappelle que l'ONF a un pouvoir de police vis-à-vis de ce type d'infraction (circulation de véhicule à moteur en dehors de chemins ouverts à la circulation publique). Il rappelle également que les moyens de l'ONF sont limités et que les agents ne peuvent effectuer une surveillance assidue que dans des sites à enjeux... et avec des moyens de poursuite des contrevenants.

M. HENRIOT suggère que les maires donnent mission à l'ONF pour résoudre ce problème dans leurs bois communaux qui est également du ressort de la police municipale.

M. RENAUT précise que le passage de quads à l'occasion du Téléthon est bien encadré et que la commune a fait poser des rochers pour barrer un chemin dans un des bois de Noidant-le-Rocheux.

M. BENARD conclut en proposant que la réglementation soit rappelée au moyen de panneaux (une des mesures du document d'objectifs). Si besoin, des enrochements peuvent être mis en place s'ils ne gênent pas les ayants-droit.

La gestion forestière dans les bois communaux :

M. BENARD ne voit pas d'obstacles à la création d'un îlot de vieillissement à la Roche St-Jacques, ce qui n'empêche pas de laisser des arbres vieillir dans le reste des bois. Il demande si la coupe des parcelles résineuses doit être prévue pendant la durée du document d'objectifs (6 ans).

M. CHIFFAUT répond qu'elles peuvent être coupées à maturité (plantation des années 1965-70) ; c'est l'inscription de cette mesure dans le document d'aménagement qui fera foi lors de l'évaluation du document d'objectifs.

A la question de M. BENARD, M. HENRIOT indique que les maires des deux communes et l'ONF pourront signer des chartes Natura 2000 pour les bois communaux.

M. RENAUT n'est pas inquiet pour les mesures de conservation dans les bois communaux. La gestion devrait se poursuivre à peu près comme avant. Si la régénération naturelle n'est pas suffisante, des plantations peuvent être effectuées, comme cela a déjà été fait.

M. BENARD précise que les graines (et plants issus de ces graines) utilisées pour renforcer les régénérations naturelles proviennent des forêts de la région.

La gestion forestière dans les bois privés de fond de vallon :

M. MOISSON pense que la charte est une bonne idée mais souhaite savoir ce qui incitera les propriétaires à en signer.

M. HENRIOT répond que la signature d'une charte Natura 2000 donne droit à l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti, sachant que la part communale de cette exonération sera compensée par l'Etat.

A M. BENARD qui s'interroge sur la façon de passer de bois de trembles à des bois de frênes sans procéder à des plantations, M. CHIFFAUT répond qu'il faudra du temps pour laisser le peuplement évoluer et qu'il sera nécessaire d'encourager à la régénération du frêne notamment.

M. HENRIOT demande à l'opérateur de proposer dans le document d'objectifs une mesure forestière qui pourrait convenir.

Entretien des lisières :

M. MOISSON intervient au sujet de l'entretien des lignes par les chasseurs pour recommander d'écrire « broyage » et non « fauche » dans le document d'objectifs.

M. HENRIOT suggère de rajouter la possibilité de signer la charte Natura 2000 pour l'entretien des lisières.

Acquisition de parcelles :

M. RENAUT informe qu'un propriétaire désire vendre ses parcelles mais le prix proposé est trop cher pour la commune de Noidant-le-Rocheux. Il demande si des aides publiques existent dans le cadre de Natura 2000.

A la question de M. HENRIOT, M. CHIFFAUT précise qu'il s'agit de marais (habitat du damier de la succise) et de petites parcelles boisées (forêt alluviale).

M. RENAUT argumente en disant que la commune conserverait ces parcelles en l'état et les ferait entretenir si besoin, tandis que le propriétaire actuel souhaite en tirer un revenu.

M. HENRIOT suggère d'essayer de faire baisser le prix et va se renseigner au sujet des aides publiques possibles, il en informera la commune.

Protection des chauves-souris :

M. HENRIOT recommande d'interdire l'entrée toute la journée entre le 15 août et le 30 octobre, et non seulement la nuit. Il faudrait aussi pouvoir identifier les utilisateurs.

M. RENAUT informe qu'il s'agit essentiellement d'écoles et de groupes de scouts qui ont toujours demandé l'autorisation à la mairie avant de pénétrer ; il n'y a pas eu de demandes depuis plusieurs années.

Données sur les poissons :

M. GIL et M. DRUART signalent le manque de données sur la faune piscicole dans le document d'objectifs. La rivière est un lieu de frai important pour la truite fario et héberge le chabot, une espèce d'intérêt communautaire. Des prospections supplémentaires seraient les bienvenues pour rechercher la lamproie de Planer, l'écrevisse à pieds blancs et le sonneur à ventre jaune. Toutefois, les mesures de gestion préconisées dans le document d'objectifs vont dans le bon sens pour la conservation de cette faune.

M. CHIFFAUT fera état de ces données dans le Docob et prévoira une action d'inventaire de faune aquatique.

3/ Validation du document d'objectifs

Devant l'absence d'opposition aux propositions du document, M. HENRIOT propose de le valider sous réserve de :

- Ajouter mesure forestière pour inciter les particuliers à améliorer la forêt alluviale, si une telle mesure est bien adaptée au contexte du site.
- Revoir le contrat agricole MAEt ou le supprimer selon le statut de la parcelle au vu des renseignements fournis par la DDAF.
- Compléter le diagnostic avec les données piscicoles.

4/ Présidence du comité de pilotage du site

M. HENRIOT rappelle que depuis la loi sur le développement des territoires ruraux (DTR), la présidence des comités de pilotage des sites Natura 2000 peut être assurée par un élu local. A défaut, l'Etat continue d'exercer cette fonction. Celle-ci consiste notamment à :

- Assurer la maîtrise d'ouvrage du document d'objectifs et veiller à sa bonne mise en œuvre par la structure animatrice désignée par le comité de pilotage.
- Gérer le budget (demande des subventions, financement de la structure animatrice...).
- Gérer la concertation (réunions des comités de pilotage).

Les maires des communes de Noidant-le-Rocheux et de Courcelles-en-Montagne font comprendre qu'il est difficile de s'engager à quelques mois des élections.

M. HENRIOT indique que cette question sera réexaminée avec les maires et les présidents des EPCI concernés lors d'une réunion après les élections municipales de mars 2008.

4/ Questions diverses

A M. RENAUT qui souhaite que la population soit bien informée et qui suggère qu'un petit journal de 4 pages soit diffusé aux habitants, M. CHIFFAUT indique que le premier numéro du journal d'information du site est prévu dans son contrat. Il attendait la validation du document d'objectifs avant d'en présenter un résumé vulgarisé. Ce numéro 1 devrait paraître début 2008.

M. RENAUT et M. JOFFRAIN sont disposés à diffuser le journal dans les foyers, soit environ 95 à Noidant-le-Rocheux et 30 à Courcelles-en-Montagne.

M. HENRIOT informe que les prochains numéros seront édités par la structure animatrice du site, qui sera désignée en 2008.

PROPOSITIONS D'INVESTIGATIONS POUR L'ETUDE DES PEUPELEMENTS PISCICOLES ET ASTACICOLES DU SENANCE

Objet de l'étude

Amélioration de la connaissance des peuplements piscicoles et astacicoles sur un site NATURA 2000.

Secteur d'étude

Le Senance, cours d'eau affluent rive gauche de la Mouche, dans le périmètre concerné par le site NATURA 2000 n°84 « Vallon de Senance à Noidant-le-Rocheux et Courcelles-en-Montagne », soit environ 2 km de linéaire (incluant les sources temporaires affluentes dont Combe Vaubeton).

Protocoles mis en œuvre

➤ Pour un inventaire piscicole :

La technique d'étude proposée consiste en la réalisation d'une pêche électrique d'inventaire par 2 (au besoin 3) passages successifs (De Lury) sur 1 station (tronçon de 60 à 150m environ, généralement 20 fois la largeur de la station), choisie suivant l'objectif de pêche recherché (station « référence », station perturbée, prospection par type d'habitat en vue de rechercher une espèce cible, station représentative du secteur de cours d'eau étudié,...).

Une description physique générale de la station est réalisée (nature et importance des habitats et écoulements recensés, morphologie lit mineur et berges, végétation...).

Les espèces capturées feront l'objet d'une biométrie pour le recueil des données : dénombrement, biomasse et tailles sont relevés individuellement pour les espèces telles que la truite fario, par lot avec échantillon aléatoire représentatif pour les espèces d'accompagnement suivant leur taille et leur nombre. Entre les différents passages successifs, les poissons prélevés sont stabulés dans des viviers avant d'être remis à l'eau sur la station en fin de pêche.

Le matériel utilisé, au regard des caractéristiques du cours d'eau étudié (largeur, profondeur), est de type « Martin Pêcheur », 1 anode pour les stations sur cours d'eau < 4-5m de largeur, de moins de 1m de profondeur.

La dynamique des populations, notamment de l'espèce truite fario, sera étudiée par la détermination des densités de poissons, biomasses, structure en tailles...L'analyse des inventaires sera menée en fonction des référentiels les plus adéquats (Indice Poisson Rivière s'il s'avère pertinent, selon la norme NF T90-344 en vigueur, référentiel mis au point par Verneaux).

➤ Pour un inventaire astacicole :

Le repérage des populations d'écrevisses autochtones est réalisée de nuit à pieds le long du cours d'eau, à l'aide de lampes torches, en limitant au maximum la pénétration dans le milieu pour éviter les risques d'écrasement des individus, de trouble de l'eau et de perturbation de l'habitat. La prospection s'effectue par équipes de 2 à 3 personnes.

Les affluents hébergeant potentiellement l'espèce seront prospectés intégralement : les populations sont parfois cantonnées à des secteurs très restreints, de quelques centaines voir dizaines de mètres seulement. Les **prospections par points ou petits tronçons s'avèrent peu fiables**. Le linéaire à parcourir est estimé à environ 2 km, soit 1 nuit de prospection. Sachant que l'accessibilité du cours d'eau est déterminante, il est possible de fixer en moyenne 3 à 5 km/nuit (progression moyenne de 1 à 1,6 km/h). Ainsi, il paraît opportun de **prospector l'ensemble du Senance**, le linéaire hors site NATURA 2000 à rajouter (depuis la confluence avec la Mouche jusqu'à la limite aval du site) ne représentant que 500 m supplémentaires ce qui est prospectable au cours de la même nuit.

➔ Certaines écrevisses observées pourront être capturées à la main puis mesurées (classes de 5mm) et sexées, afin de vérifier leur état sanitaire et d'acquérir les premiers paramètres démographiques. La présence d'exuvies ou de débris d'individus sera également recherchée, notamment sur les zones n'hébergeant plus l'espèce.

→ Un comptage sera réalisé, dans le but d'observer en première approche les fluctuations de densité au sein du linéaire colonisé. Une première estimation des densités de population sera réalisée à partir du tableau suivant :

Densité observée par mètre de linéaire de berge (référentiel CSP, DR5)	
< 0.2 ind./ml	Faible
0.2 à 0.5 ind./ml	moyenne
> 0.5 ind./ml	forte

Tableau 1 : Présentation de la grille de repère des densités de *A. pallipes* en prospection nocturne

Les prospections seront menées avec un matériel désinfecté pour éviter toutes transmissions d'agents pathogènes auxquels les populations d'écrevisses sont particulièrement sensibles.

Une information aux riverains est également nécessaire lors de ces études nocturnes, par avertissement direct et par voie d'affichage en mairie sur les communes concernées. La gendarmerie du secteur sera avertie lors de chaque session.

A noter que des **éléments de connaissances supplémentaires sur la faune aquatique** pourront être acquis lors des prospections nocturnes au cours desquelles bon nombre d'espèces sont observables (poissons, amphibiens, ...).

Période d'étude

➤ Pour un inventaire piscicole :

La période d'intervention s'étale de juin à septembre, suivant les conditions hydrologiques (débit stabilisé depuis au moins 48h). Des données recueillies en septembre permettent d'intégrer la mortalité estivale.

➤ Pour un inventaire astacicole :

La période optimale de prospection se situe de juillet à septembre, période pendant laquelle ces crustacés sont très actifs.

Coût prestations

Prestations « Inventaire piscicole par pêche électrique » :

Prestation	Unité	Qté	P.U. en €	Montant en €	
Station d'inventaire piscicole (martin pêcheur)	u	1	300	300	
Saisie et exploitation des résultats, synthèse et rédaction rapport final	j	1	380	380	
TOTAL HT				680	
<i>Aux termes de l'article 261, 7-1° -b du CGI, la Fédération est exonérée de la TVA.</i>				TOTAL TTC	680 €

Prestations « Prospections écrevisses » :

Prestation	Unité	Qté	P.U. en €	Montant en €	
Prospection astacicole	j	1	550	550	
Saisie et mise en forme des résultats et rédaction rapport final	j	0,5	380	190	
TOTAL HT				740	
<i>Aux termes de l'article 261, 7-1° -b du CGI, la Fédération est exonérée de la TVA.</i>				TOTAL TTC	740 €